



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 7 novembre 2023, à 20 heures, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S) le 31 octobre 2023.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIKI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, Mme Melody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à partir du projet de délibération 2023 DAE 296
M Guillaume DURAND jusqu'au projet de délibération 2023 DLH 171
Mme Sinda MATMATI jusqu'au projet de délibération 2023 DSOL 109
Mme Olivia POLSKI à partir du projet de délibération 2023 DLH 253
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance
M. Cédric VILLANI durant toute la séance

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ
M. Patrick VIRY
M Jérôme MARCHAND
Mme Sidonie PARISOT
M. Pierre RABADAN
Mme Hélène MERMBERG
Mme Carine PETIT

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE
M. Maxime COCHARD
M. Florentin LETISSIER jusqu'au projet de délibération 14 2023 19
Mme Olivia POLSKI jusqu'au projet de délibération 2023 DLH 171

Mme PETIT ouvre la séance à 20 h 04.

M^{me} PETIT

Avant de passer à l'ordre du jour, je veux vraiment d'abord excuser la voix qui n'est pas très glorieuse, mais je voudrais dire quelques mots au nom de la majorité municipale au démarrage de ce Conseil avant que nous puissions examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Ces quelques mots font suite à ce qui nous bouleverse en ce moment et ce qui se passe au Proche-Orient. À la monstruosité de l'attaque terroriste, il y a un mois, a succédé la guerre au Proche-Orient. Le terrorisme et l'antisémitisme sont des actes effroyables qui nous glissent vers l'anéantissement humain. Frantz Fanon écrivait : « *Quand vous entendez dire du mal des juifs, dressez l'oreille, on parle de vous.* » De nombreuses voix respectueuses des droits humains, militantes pour la paix, s'expriment avec des mots justes dans les tourments que nous traversons. Dans le 14^e, à la mairie du 14^e, nous nous joignons à ces positions d'abord par une condamnation ferme de l'attaque terroriste et des massacres perpétrés par les commandos du Hamas le 7 octobre dernier, il y a un mois. Nous rejoignons aussi les appels à la libération sans condition des otages emmenés comme boucliers humains à Gaza. Nous rejoignons et nous nous joignons aussi aux appels au cessez-le-feu pour stopper le sinistre décompte des victimes civiles. Redire aussi que le respect du droit international et humanitaire est une absolue nécessité.

Il y a une semaine, dans notre arrondissement, nous avons vu au petit matin surgir sur les murs de nos rues des étoiles de David bleues. Étrange et terrifiant. Un acte antisémite organisé qui veut exacerber les haines, qui vise à terrifier des hommes, des femmes, des enfants de la communauté juive, mais pas seulement, qui vise à terrifier aussi chacune et chacun d'entre nous. L'enquête progresse et nous espérons que toutes les personnes qui ont contribué de près et de loin à ces actions seront identifiées et condamnées. Je veux assurer en notre nom chaque personne de notre arrondissement de la communauté juive de notre profond et entier soutien. La République doit être protectrice et cela doit se traduire aussi en acte.

La mairie d'arrondissement prend toute sa part. Je veux aussi assurer en notre nom notre soutien et notre solidarité à celles et ceux qui habitent notre arrondissement, mais pas que, et qui sont touchés personnellement par les drames terrifiants survenus depuis le 7 octobre dernier.

Je voudrais aussi dire au début de cette séance du Conseil municipal combien les messages d'habitants et d'habitantes du 14^e arrondissement que j'ai reçu montrent que les habitantes et les habitants qui ont été très marqués et très terrifiés par ces déchaînements et ces enchaînements de haine et de violence ici et de la guerre aussi là-bas, mais étaient aussi remplis d'humanisme, de paix et de fraternité.

Dans quelques jours, sur le fronton de notre mairie, un bandeau sera apposé pour rappeler ces positions. Nous réfléchissons, mais rien n'est sûr encore puisque nous souhaitons aussi en parler avec des associations et les représentants des communautés de l'arrondissement, à proposer un rassemblement à cette occasion lorsque le bandeau sera apposé sur le fronton de notre mairie, un rassemblement sur le parvis de notre maison commune pour dire ensemble notre engagement citoyen et républicain contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix.

Je voudrais aussi dire qu'avant le 7 octobre, juifs, musulmans ou d'autres êtres humains sur la planète et ici à Paris ou en France faisaient face à une augmentation d'actes racistes, antisémites ou homophobes. La guerre sévissait aussi ailleurs. Les privations de liberté, l'emprisonnement, la torture de femmes dans certains pays du monde sévissaient aussi, et le lit de l'extrême droite et du complotisme grossit, grandit... Notre mairie d'arrondissement compte bien continuer à promouvoir des actions d'éducation au quotidien contre la barbarie, contre l'antisémitisme et la haine de l'autre, pour la culture de paix. Nous continuerons et nous allons regarder quelles initiatives nouvelles pourraient être prises. Parce que oui, l'indifférence est aussi un fléau, l'assouplissement l'est également. Chacune et chacun comprendra qu'un peu de temps est nécessaire pour inscrire, pour se réinterroger, pour trouver dans la durée de nouvelles propositions. Mais je veux aussi dire comme maire que toutes les personnes qui souhaitent s'engager dans ce travail sont les bienvenues pour réfléchir avec nous.

Je voudrais citer un extrait d'une lettre de Géo-Charles et d'Auguste Clergé à Charles Fegdal qui date du 9 novembre 1921 : « *Ici, nous nous plaçons au-dessus de toutes les frontières et qu'un camarade soit juif, russe, nègre, chinois, ou français, que nous importe ? L'originalité de Montparnasse est précisément d'attirer tous les artistes du monde, dans la grande communion française ; c'est peut-être le seul endroit du monde où une véritable république internationale des lettres, des arts et de la paix existe. Voilà les raisons du succès de Montparnasse.* »

Je vous remercie pour l'écoute de ces quelques mots que je voulais adresser et si des représentants des groupes politiques de cette assemblée souhaitent s'exprimer, bien sûr, ils le peuvent. Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup, Madame la Maire. Je m'associe à vos propos pour dénoncer à notre tour de la manière la plus vigoureuse la libération de la haine dont nous sommes les témoins tous ici dans le 14^e, à Paris, en France, en Europe et malheureusement partout dans le monde.

Cette haine s'est déchaînée de la manière la plus barbare sur le territoire d'Israël le 7 octobre dernier avec d'horribles massacres de civils, hommes, femmes et enfants au nom de la haine du juif et de l'extermination de l'État d'Israël. 40 de nos compatriotes ont ainsi été sauvagement assassinés et d'autres sont encore disparus, peut-être otages. Formons ensemble le vœu qu'ils ne soient pas à leur tour victimes d'atrocités, mais, au contraire, libérés au plus tôt. Tout se passe comme si ces événements avaient contribué à libérer de la haine chez nous aussi, de la haine verbale, des écrits, des tags, mais aussi de la violence physique. Le portrait de Simone Veil a été saccagé, une femme a été blessée, plus de 1000 actes antisémites ont été commis en quelques jours en France.

Alors, oui, nous avons manifesté, plusieurs d'entre nous, au lendemain du 7 octobre et il y aura dimanche la marche à l'initiative de la présidence de l'Assemblée nationale et du Sénat et nous y serons. Il y a aussi votre initiative, Madame la Maire, que vous avez citée à l'instant. Nous serons à cette marche pour dire haut et fort que nous ne laisserons pas passer l'antisémitisme sous toutes ses formes.

Mais au-delà de nos proclamations et de notre engagement sans faille, il faudra bien d'autres actes : des sanctions impitoyables bien sûr, car il n'y a pas de petits délits en la matière ni de délits idiots, il n'y a que des délits et des crimes qui doivent être sévèrement punis. Il faut de l'éducation aussi. Dans les écoles, vous avez évoqué une réflexion qui doit s'engager chez nous dans le 14^e pour savoir ce que l'on peut faire, mais partout dans le 14^e, je trouverais nécessaire que la communauté éducative, mais aussi peut-être nous, les élus, allions témoigner et échanger avec les élèves. Il faudra de la protection sans faille pour toutes celles et ceux qui, juifs, ne doivent pas se sentir en danger à Paris ou en France où qu'ils soient et quoi qu'ils fassent dans la journée.

Enfin, une énorme vigilance partout ! Car nous ne nous leurrerons pas, si la haine se libère, elle n'a pas surgi hier de nulle part. Il y avait de la haine cachée et trop peu a été fait. Prenons garde dans la gestion municipale à ne tolérer aucun comportement, aucun propos, aucun acte antisémite, et je parle de l'antisémitisme sous toutes ces formes, y compris les plus contemporaines, dont l'antisionisme comme l'a rappelé le président de la République. Vous avez cité sur le plan politique, Madame la Maire, l'extrême droite contre laquelle nous devons lutter. Nous partageons votre point de vue sans aucune réserve, mais soyons clairs jusqu'au bout : la menace n'est pas seulement là. Oui, il faut lutter contre l'extrême droite, mais l'extrême droite n'est pas la seule à véhiculer de la haine. L'extrême gauche l'a récemment manifesté très récemment de manière répétée et abjecte. Alors oui, faisons front ensemble, assurons de toute notre solidarité la communauté juive en France et ailleurs, et ne laissons aucune place à tous les comportements même ceux qui peuvent paraître presque anodins. Ne tolérons rien ! Soyons intransigeants. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

La transition n'est pas facile, donc elle sera simple. Je vous propose que nous puissions démarrer l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil.

J'ai juste un petit mot à dire avant. Suite aux élections sénatoriales, certaines au sein de l'exécutif parisien sont devenues sénatrices et un certain nombre de changements ont eu lieu au sein de cet exécutif parisien. Pour notre arrondissement le 14e et notre petit Conseil d'arrondissement, un changement important a eu lieu. C'est Mélody TONOLLI qui a trouvé la confiance de la Maire de Paris et qui est devenue adjointe à la Maire de Paris en charge de la politique de la ville. D'abord un très grand bravo ! C'est une fierté qu'une personne de notre Conseil et de notre majorité puisse rejoindre cet exécutif parisien avec ses collègues, d'ailleurs ici présents dans l'assemblée du 14e arrondissement, Pierre RABADAN, Olivia POLSKI, mais aussi Florentin LETISSIER. Nous avons dû procéder à un certain nombre d'adaptations pour notre exécutif d'arrondissement. Cela ne fait pas l'objet de vote puisque les personnes en question sont déjà adjointes et vous savez que les délégations s'accordent et se mettent en œuvre sur arrêté de la maire d'arrondissement que je suis.

Les petits changements au sein de notre exécutif municipal d'arrondissement les plus significatifs sont les suivants : désormais, au sein de l'équipe du 14e arrondissement, c'est Julie CABOT qui reprendra les questions de culture et d'égalité femmes-hommes dont était en responsabilité Mélody. Julie, bon passage de flambeau et de relais ! C'est Zoubir GHANEM qui a accepté en lien, en complément et en renforcement de sa délégation qui est justement sur la politique de la ville, de reprendre les questions de solidarité. Mélody restera à l'initiative sur les luttes contre les discriminations au sein du 14e arrondissement. Nous avons également souhaité - en tout cas, je le ferai par arrêté - accorder à Thierry LE DEZ, déjà très investi sur les questions de patrimoine, la responsabilité des questions de mémoire, d'anciens combattants, de patrimoine et de patrimoine et de résilience, puisque vous savez que les questions de résilience font l'objet aussi d'une animation politique au sein de l'exécutif parisien et de notre majorité. Enfin, nous avons avec Sidonie PARISOT précisé les questions en lien avec l'alimentation durable sur la sécurité sociale alimentaire. On en a profité pour bien regarder qu'il ne manquait rien. Didier récupérera, puisque c'était sous le chapeau de Mélody, l'animation de la vie nocturne en lien aussi avec ses délégations. Pour le parallélisme des délégations entre l'exécutif parisien et l'exécutif d'arrondissement, nous avons rajouté à Valentin le même intitulé que Nicolas Bonnet et dont Nicolas BONNET à la charge d'ailleurs en succession à Olivia POLSKY qui a désormais en charge les ressources humaines, deuxième gros budget de la Ville de Paris, au sein de l'exécutif parisien, donc Valentin prendra également les professions l'attention aux professions libérales dans notre arrondissement.

Je voulais en informer le Conseil puisque c'est quelque chose d'important. Il y a peu de changements d'interlocuteurs ou d'interlocutrices. Je voulais remercier une nouvelle fois l'équipe dans son ensemble et le travail que Mélody a fait sur la culture depuis maintenant presque 10 ans et remercier celles et ceux qui récupèrent de nouvelles responsabilités. C'est pour cela que certaines délibérations changeront de porteurs ou de porteuses de présentatrices ou de présentateurs sur ce Conseil d'arrondissement.

Est-ce que certains souhaitent s'exprimer sur cette petite communication ? Valentin.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Merci pour cette présentation. Il y a juste une petite déclaration du groupe Paris en commun.

Le groupe Paris en commun prend acte des nouvelles attributions des différents membres de l'exécutif de notre arrondissement. Si nous pouvons nous réjouir d'une évolution ou du changement de périmètre de certaines délégations, nous nous étonnons du choix qui est le vôtre de maintenir une délégation à Mélody TONOLLI. Si notre collègue nouvellement membre de l'exécutif parisien que nous félicitons chaleureusement pour cette nomination a toujours témoigné d'une implication sans faille dans son mandat depuis presque 10 ans dans le 14e arrondissement, aucun autre membre de l'exécutif parisien de notre groupe ne s'est vu proposer de délégation et nous regrettons le traitement différencié entre les deux principaux groupes de la majorité. Vous posez là certes un acte d'autorité de droit, mais regrettable et surtout qui rompt un principe d'équité dans notre arrondissement. Nous continuerons d'être des partenaires positifs et constructifs dans l'intérêt de la mise en œuvre du contrat de majorité

et de la politique menée par Anne HIDALGO qui nous lie depuis de nombreuses années. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire.

Pour ma part au nom du groupe 100 % 14e, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter les collègues du Conseil d'arrondissement pour leurs différentes nominations et/ou changements d'attribution et en profiter - cela va peut-être vous paraître accessoire, mais pour nous, cela ne l'est pas - pour informer cette même assemblée de l'élection au Sénat de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et peut-être les quelques personnes qui nous regardent aussi en ligne qui ne l'auraient pas su par la presse. Cela me semblait au moins de même niveau et je vous remercie.

M^{me} PETIT

C'est un oubli de ma part et je m'en excuse. J'avais félicité Marie-Claire dans la rue Didot et j'aurais aussi dû le faire en Conseil d'arrondissement, donc je m'excuse. Félicitations républicaines pour cette élection à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

– 14 2023 17 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 19 septembre 2023

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose que l'on commence par approuver le procès-verbal de notre dernière séance du Conseil d'arrondissement du 19 septembre dernier.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/215

– 14 2023 17 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 19 septembre 2023

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0 (dont 0 procurations)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

M^{me} PETIT

Vous savez que nous rentrons dans le processus d'élaboration du projet de budget pour l'année 2024 au niveau de la Ville de Paris et que chaque année à cette séance du Conseil d'arrondissement, nous approuvons les composantes de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2024. Je souhaite dans cette délibération vous rappeler d'abord le budget total de l'arrondissement qui s'établit à 10 537 253 €. En 2023, ce budget était de 8 652 066 €, soit une augmentation de plus de 21 %, réparti sur l'ensemble des dotations : la dotation d'animation locale de 771 206 €, la dotation de gestion locale de 9 501 312 € et la dotation d'investissement qui s'élève à 264 735 €.

L'état spécial d'arrondissement représente le budget qui est discuté dans le cadre d'un dialogue de gestion avec la Ville de Paris et l'adjoint à la Maire de Paris en charge des finances et du budget pour la gestion de tous les services publics de proximité qui sont rattachés aux équipements ou aux espaces publics de proximité.

Je souhaite pouvoir vous donner quelques éléments qui vous expliquent cette augmentation de 21 %. D'abord, cette augmentation tient compte du renchérissement des dépenses de fluides dans le contexte des crises énergétiques que nous connaissons. Donc dès 2024 et dès le projet de budget primitif 2024, la direction des finances a accepté que nous puissions avoir un abondement des dépenses relatives aux fluides. Nous avons donc inscrit un montant supplémentaire de 950 000 € qui permet d'établir de manière sincère dès le démarrage de cet exercice budgétaire le fonctionnement et les dépenses nécessaires estimées sur les consommations précédentes des fluides dans les écoles, les crèches, les bibliothèques et tous les équipements de proximité.

Nous avons proposé également, à l'appui d'une évaluation, d'une augmentation de différents postes de dépenses liées notamment aux établissements d'accueil de la petite enfance, notamment pour les questions de restauration où nous devons faire face à des augmentations et à une continuité dans notre passage aux 100 % bio dans les crèches. Ce montant supplémentaire pour l'année 2024 est estimé à 11 000 €. Nous faisons face aussi à des coûts supplémentaires liés à l'inflation sur les révisions de prix pour les produits de denrées alimentaires estimés à 70 000 € et un coût du renouvellement du marché des couches dans les crèches. C'est estimé à 45 000 €.

Le deuxième point qui explique une hausse de ses dépenses et de cet état spécial d'arrondissement est le renouvellement des marchés et des gestionnaires en charge des deux centres Paris Anim et de l'antenne Jeunes Didot ainsi que de l'Espace Paris jeunes. Nous avons acté avec le nouveau gestionnaire un surcoût de 359 000 € pour les deux centres Paris Anim et l'antenne Jeunes Didot et une évaluation à plus de 23 000 € pour l'Espace Paris Jeunes.

Enfin, nous avons estimé une augmentation du coût relatif à l'entretien des espaces verts dans notre arrondissement? d'abord parce que les points d'entretien des espaces verts avec notamment l'aménagement des rues aux écoles, des nouvelles jardinières en cours d'aménagements rue Jean Dolent, rue Mouton-Duvernet, etc., le nombre d'espaces verts et de jardinières est en augmentation, donc nous avons estimé à 69 000 € les besoins supplémentaires pour pouvoir correctement entretenir ces espaces de végétalisation.

D'autres postes de dépenses ont aussi pu bénéficier d'une revalorisation. Il y a d'abord des frais et des budgets importants aussi qui ne se voient pas forcément de maintenance des équipements pour un montant de 166 000 € : des frais de maintenance d'ascenseurs, d'extincteurs, de défibrillateurs, suite, même si l'on était conforme, à l'application de toutes les commissions de sécurité qui passent très régulièrement dans l'ensemble de nos équipements. Les fournitures scolaires que nous mettons dans les écoles primaires et maternelles n'échappent pas à l'inflation. C'est 138 000 € supplémentaires sur ce poste. Nous avons demandé des fournitures de petits équipements pour être beaucoup plus réactifs pour 68 000 € : petits mobiliers, matériel, tapis sportifs, renouvellements de panneaux d'affichage. Il

y a aussi par exemple des renouvellements avec une hausse des loyers sur des locations que la Ville fait pour des équipements publics de proximité. Je citerai par exemple deux crèches : les crèches collectives de la rue Hippolyte Maindron, puisque l'immeuble appartient non pas à la Ville, mais à l'AP-HP, et la crèche collective au 156 rue Raymond Losserand dont le bâti n'appartient pas à la Ville, mais à Paris Habitat. Le prévisionnel des loyers pour l'année 2024 nécessite une augmentation du budget de 57 000 €.

Voilà pour cette présentation et puis ces petites spécificités pour l'année 2024 l'état spécial d'arrondissement. Au Conseil de Paris de la semaine prochaine aura lieu le débat d'orientation budgétaire avant l'adoption du budget au Conseil de Paris de décembre. Comme nous le faisons chaque année dans l'arrondissement, au premier Conseil de l'année 2024, il y aura une communication sur les budgets et les investissements qui pourront avoir lieu dans l'année 2024 dans notre arrondissement.

Je vous remercie pour votre écoute sur cette présentation. Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient sa demande de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/216

– 4 2023 19 État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2024

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	5
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DGGP 13 Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92)

Rapporteure : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je présente ensuite les conventions de coopération entre Paris et les communes des Hauts-de-Seine. Comme vous le savez, la Ville de Paris tient à mettre par écrit des éléments et des objectifs de coopération et de collaboration avec ses communes limitrophes. Ces conventions doivent être renouvelées, mises au goût du jour et en lien avec les objectifs des collectivités. Il fallait les renouveler pour cette fin d'année 2023, puisqu'un premier bilan a pu être dressé sur ces conventions mises en œuvre. Ici, les communes de Montrouge et de Vanves sont concernées ainsi que la commune de Clichy-la-Garenne. Très bientôt, nous présenterons aussi la convention qui nous lie avec la commune de Malakoff.

Les partenariats sont assez simples, mais ils sont nourris d'objectifs communs qui concernent un partage des questions de liaisons urbaines, de liaisons aussi sur les mobilités... De part et d'autre de nos communes, les questions de révision des plans locaux d'urbanisme sont également d'actualité dans nos communes voisines. C'est ce que nous mettons noir sur blanc dans ces conventions. Nous avons aussi parfois des spécificités quand il y a des liaisons comme pour Montrouge : la manière dont on s'engage à travailler en commun par exemple sur la porte d'Orléans avec les études qui ont été faites et celles à venir avec notamment l'APUR et les liaisons avec les suites en termes de mobilité en lien avec la RD920.

C'est tout ce que nous avons pu mettre sur ces objectifs de cohérence territoriale qui sont travaillés aussi dans le cadre de la Métropole du Grand Paris et dans le cadre de grands schémas directeurs à dimension régionale.

Je voulais donc vous présenter l'objectif de ces trois renouvellements de convention avec la commune de Montrouge, la commune de Vanves et la commune de Clichy-la-Garenne.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/217

– **2023 DGGP 13 Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92)**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **14 2023 18 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 17 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Elliot DE FARAMOND pour la traditionnelle délibération qui autorise l'inscription des associations.

M. DE FARAMOND

Aujourd'hui, nous avons donc l'inscription de 17 associations à la Maison de la vie associative et citoyenne dans des domaines très divers : le social avec France Alzheimer Paris, le sport santé avec Santé Forme Paris, les Canards Engagés sur l'exclusion, la précarité ou encore l'association Le Projet Phare ou Orient XXI pour le domaine des médias et de la communication.

Ils pourront profiter de l'accompagnement de l'équipe de la MVAC dont je souligne aussi l'investissement et la qualité du travail sans cesse renouvelés. Ils pourront développer leurs activités dans le 14e arrondissement. Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient son intervention ? Non.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/218

– 14 2023 18 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 17 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– Communication : Rentrée scolaire 2023-2024

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Amine BOUABBAS, premier adjoint en charge des questions scolaires et de la petite enfance, pour nous présenter la communication sur la rentrée scolaire 2023-2024 et le bilan des attributions des places en crèche.

M. BOUABBAS

Bonsoir à toutes et à tous, je vais essayer de dire quelques mots en synthèse de cette communication de rentrée que vous avez eue dans vos documents sur le logiciel habituel avec quelques faits saillants de cette rentrée et des politiques qui sont menées par nos services notamment.

Le 4 septembre dernier, 6570 élèves ont fait leur rentrée dans les 35 écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes de notre arrondissement. Je tiens ici à saluer l'engagement et le travail qui est fait par l'ensemble des équipes scolaires et périscolaires qui accompagnent chaque jour ces élèves. Je profite de ces quelques mots pour leur rendre hommage. Cette communauté scolaire a été très endeuillée avant les vacances. Les événements vont très vite malheureusement, mais juste avant les vacances, un professeur de lettres, Monsieur Dominique Bernard, a été assassiné par un islamiste à Arras. C'est un événement qui a beaucoup traumatisé les enseignants et enseignantes. Je voudrais lui rendre hommage d'abord et rendre hommage aussi à leur travail.

L'année 2022-23 a été marquée aussi par de nombreux projets éducatifs. C'est le déploiement du projet éducatif de territoire. En deux ans, depuis sa signature, nous avons accompli plus de la moitié des objectifs territoriaux. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je parlais des effectifs. Dans beaucoup d'arrondissements parisiens et dans l'ensemble de Paris ainsi que dans d'autres métropoles, nous avons un recul de la démographie scolaire liée aussi à la démographie plus générale. À cette rentrée, il y a eu une décélération ou en tout cas un ralentissement de la baisse démographique, puisque nous avons eu -2,3 % d'élèves comparés à la rentrée précédente tandis que l'année d'avant, c'était 6 %. On revient peut-être à une stabilité plus forte. On est sur une baisse beaucoup moins importante que le reste de Paris.

On avait mené ici des campagnes avec les élus, les parents d'élèves et les enseignantes et enseignants contre la fermeture de classes. Malheureusement, le rectorat de Paris a un plan qu'il va déployer sur

les trois ou quatre prochaines années de baisse du nombre d'enseignantes et d'enseignants. Nous avons eu six fermetures de classe et la mise en polyvalence de l'école Severo. Aux côtés des équipes, nous continuons à nous opposer à ces fermetures de postes programmées, puisque dans le 14e, nous avons toujours en moyenne 22 élèves par classe en maternelle et en élémentaire, ce qui est quand même plus que la moyenne des pays de l'OCDE. Nous disons collectivement à l'État qu'il faut au contraire profiter de cette baisse démographique pour maintenir des conditions d'études confortables pour les équipes et les élèves.

J'ai demandé un point aux deux inspectrices que je salue ici sur les AESH des élèves en situation de handicap. Vous savez que c'est une compétence de l'État, donc du rectorat, même si sur les temps périscolaires, nous avons aussi des accompagnants et accompagnatrices. En cette rentrée, nous avons 214 notifications par la MDPH d'enfants porteurs de handicaps, soit 31 de plus que l'an dernier. Actuellement, nous avons 180 enfants qui bénéficient d'un accompagnement par un personnel AESH. Malheureusement, toutes les heures ne sont pas pourvues et les services de rectorat continuent d'activement rechercher des AESH pour compléter les heures qui manquent, donc 180 sur 214. Cela renvoie aussi un débat plus profond sur le statut des AESH dont j'espère qu'ils seront à un moment donné fonctionnarisés avec un vrai statut digne de ce nom pour un métier aussi important.

Je dis aussi un petit mot sur les élèves dont les familles habitent en centre d'hébergement d'urgence puisque c'est aussi une particularité de notre arrondissement : on assume d'en accueillir un certain nombre. Comme chaque année, on les a répartis entre plusieurs écoles de l'arrondissement, puisque c'est un point très important pour nous : ces élèves comme l'ensemble des enfants doivent être scolarisés. Donc 120 enfants ont été scolarisés dans l'arrondissement. Si ce n'est pas dans l'arrondissement avec ma collaboratrice, nous appelons toujours les communes limitrophes pour y inscrire les élèves. Malheureusement puisque certaines communes voisines ne les acceptent pas, nous les inscrivons dans l'arrondissement.

J'ai aussi quelques mots sur les temps d'activité périscolaire, les TAP. Comme vous le savez, c'est le mardi et le vendredi de 15 h 00 à 16 h 30. D'ailleurs, on fête aujourd'hui les 10 ans de la réforme des rythmes éducatifs puisqu'à Paris, on assume le fait d'avoir classe sur cinq jours avec une politique forte menée avec toutes les équipes de Patrick Bloche et des ateliers de très haut niveau. 97,4 % des élèves de l'arrondissement fréquentent les TAP. C'est un score à saluer puisqu'en 2019-2020, on était à 80 %. Cela montre la qualité de ces ateliers qui sont plébiscités par les enfants et leurs parents. Je ne rentre pas dans le détail. Vous avez le nombre d'ateliers avec leur répartition entre les marchés centraux, la direction de la culture, DASCO, et les appels à projets avec des associations locales comme Florimont qui était là tout à l'heure ou des ateliers assurés en régie par nos animatrices et animateurs même si, là aussi, le contexte n'est pas simple, puisque c'est un métier où il y a aussi des difficultés de recrutement.

Les centres de loisirs sont aussi très fréquentés. J'insiste peut-être de manière plus particulière sur la liaison crèche / école maternelle puisque nous avons un dispositif qui permet aux enfants de deux ans et demi / trois ans qu'ils vont rentrer à l'école d'intégrer un peu en avance l'école et de découvrir l'école par le biais des centres de loisirs l'été. C'est un dispositif très important qui est aussi en lien avec le PEDT.

Concernant le PEDT, comme vous le savez, il y a plusieurs parcours qu'on essaie de déployer dans la durée avec un objectif de 73 actions à mettre en œuvre d'ici 2026. On n'allait pas les mettre en œuvre d'un coup, mais on a déjà une quarantaine d'actions mises en œuvre. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je vais juste prendre un exemple par parcours. Cinq parcours étaient définis suite à la concertation.

Sur le premier parcours langues et cultures étrangères », notamment avec la généralisation des « Déclics langues », je peux vous citer par exemple l'ouverture d'un centre Déclic Langues, à l'école élémentaire Pierre Larousse et la généralisation à beaucoup d'écoles des Déclics Langues avec différentes langues, l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'arabe par exemple.

Sur le parcours éducation artistique et culturelle, je vous prends un exemple avec la valorisation des institutions culturelles locales avec le partenariat qu'on avait avec les structures suivies par Mélody il y a quelques semaines. Je pourrais vous citer le partenariat qui a été mené entre l'école élémentaire de Delambre et la Fondation Cartier. J'étais hier à Simone Veil. L'un des projets de cette année est de valoriser le patrimoine du 14e avec des visites dans le 14e avec l'ensemble des institutions culturelles ou patrimoniales du 14e de manières pédestres, etc. Cela s'inscrit vraiment dans les partenariats avec des institutions culturelles locales.

Sur le parcours éducation physique et sportive, je pourrais parler de la généralisation du savoir rouler à vélo. Puisqu'on arrive en année olympique, beaucoup d'événements seront en lien avec les Jeux olympiques, notamment l'organisation d'un mois olympique et paralympique dans les crèches et les écoles pour valoriser les valeurs olympiques avec des chants, des dessins, des démonstrations ou activités. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres pour l'année 2024.

Sur parcours santé, on parle beaucoup à juste titre de la question du harcèlement à l'école. Là aussi, on prend toute notre part pour le prévenir évidemment au maximum. Je vous citerai deux exemples : le développement des espaces de bien-être et d'intimité pour permettre aux enfants de s'isoler, en particulier sur les temps périscolaires, avec par exemple des bulles zen comme à la maternelle Delambre et l'élargissement des interventions de la médecine scolaire pour parler avec les enfants et les équipes de la question de l'intimité et du rapport au corps.

L'autre parcours est la réussite de toutes et tous. On pourrait citer des forums que l'on a organisés avec notamment la DSOL à Prisse d'Avènnès ou Alain-Fournier. Je vous citerai ici des actions qui sont menées en lien avec la parentalité : la mise en place d'ateliers à destination des parents de l'école élémentaire Alain-Fournier et de l'école maternelle Sarrette 55, notamment autour des idées de loisirs à proposer à la maison pour les parents en dehors des écrans avec des sensibilisations à la parentalité pour sortir un peu des écrans.

Le parcours développement durable est le dernier parcours. En lien évidemment avec la Caisse des écoles et ma collègue Sinda, il y a la généralisation de la mise en place du tri des déchets alimentaires, des biodéchets, dans toutes les écoles et la mise en place de temps de sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des enfants menés par les équipes de la Caisse des écoles.

La deuxième partie de cette présentation, en lien avec les questions de climat et d'amélioration du confort pour les équipes et les enfants, est la question des travaux dont a parlé un peu tout à l'heure Carine PETIT. En 2023, notamment l'été, pour les travaux de programmation tous budgets (DASCO, DCPA, etc.), le montant était de 4 M€ d'investissement dans les écoles de l'arrondissement.

Je vous citerai quelques exemples. Je parlais de climat et de confort thermique. On a eu la modernisation des menuiseries dans le groupe scolaire Antoine Chantin ou Delambre, la modernisation de trois blocs sanitaires à la maternelle du 13 Ouest avec des sanitaires beaucoup plus modernes et respectueux de l'intimité des enfants, la réfection de plusieurs réfectoires, Arago, Jean Zay, Maurice Ripoché. Des fresques vont être développées avec un appel à projets là aussi en partenariat avec Mélody et demain avec Julie CABOT. Des artistes interviendront sur ces réfectoires. On vise aussi à l'amélioration aussi des conditions de travail des agents, puisque plusieurs bureaux ont été rénovés pour les REV et il y a surtout eu des rénovations de locaux des agents de service à Jean Zay, par exemple, pour les ASEM, les ATE, etc.

Le deuxième axe par rapport aux objectifs climatiques est le développement des cours Oasis. Comme vous le savez, à chaque fois qu'on rénove une cour, elle est aujourd'hui végétalisée suite à une concertation avec les équipes bien sûr. Cet été, il y a deux belles cours que vous avez peut-être vues à la maternelle du 34 Sarrette et la dernière cour de l'élémentaire Hippolyte Maindron. Les habitants et habitants du 14e à la suite d'un projet qui a été présenté par les conseils de quartier ont voté massivement pour de nouvelles cours Oasis au 3 Alésia, Prisse d'Avènnès, Antoine Chantin et la cité scolaire François Villon. On est contents d'avoir ces projets sur les prochains étés.

Autre élément, on va continuer les travaux d'accessibilité dans les écoles puisque l'objectif est d'avoir, d'ici 2026, une école par quartier accessible. Les études sont en train d'être faites pour installer l'été

prochain l'ascenseur pour le groupe scolaire Severo et on a le lancement des études pour la mise en accessibilité de Prisse d'Avennes, du 55 Sarrette et de l'élémentaire Boulard qui est juste à côté.

L'avant-dernier axe est la question de l'alimentation durable puisqu'évidemment, la Caisse des écoles est un partenaire établissement public qui dépend de la mairie qui a un outil très important là-dessus. Je rappelle qu'en temps d'inflation, nous avons quand même une stabilité des tarifs depuis 2013-14. Malgré l'énorme inflation qu'on a connue depuis, les tarifs de cantine n'ont pas augmenté. C'est quand même un élément très fort à valoriser, mais ce n'est pas au détriment de la qualité puisqu'on est toujours sur les objectifs du plan de développement alimentation durable de la Ville de Paris. Je citerai à ce titre le développement des menus végétariens, puisque nous sommes aujourd'hui à deux menus végétariens par semaine et la généralisation au collège de l'alternative végétarienne quotidienne qui arrivera aussi dans les écoles d'ici deux ou trois ans.

Sur la restauration scolaire, j'insisterai aussi sur la question des goûters parce que c'était un engagement de mandature qu'on a mis en place : la généralisation des goûters à toutes les écoles élémentaires de l'arrondissement avec une tarification aussi très progressive et très basse. On est dans tout ce qui est pouvoir d'achat et alimentation durable. En lien avec ma collègue Sidonie PARISOT, nous allons aussi développer et accentuer la qualité et le respect de l'environnement par rapport à ces goûters.

La dernière rubrique de cette communication est « l'école comme capitale de la ville du quart d'heure » avec notamment mon collègue Guillaume DURAND qui va arriver le développement des rues aux écoles qui sont plébiscitées par les Parisiennes et les Parisiens avec la piétonnisation des rues devant les écoles et leur végétalisation quand on peut. Je vous citerai notamment le projet qui a été mené cet été pour la rue Jean Dolent et tout récemment la fermeture de la rue Delbet où il y a une crèche avant sa végétalisation il y a quelques jours seulement. En 2024, nous aurons la végétalisation de la rue Prisse d'Avennes qui est déjà fermée et le début des projets pour Guillemintot, Lebouis et Leclerc, donc de l'autre côté de la rue d'Arago.

Je n'insiste pas sur les cours le samedi qui vont continuer à être ouvertes, animées, etc., notamment par les associations de l'arrondissement.

Je terminerai juste par la mutualisation des locaux scolaires puisque comme l'a dit plusieurs fois Carine PETIT, quand on ouvre des cours ou des locaux le soir ou en tout cas après l'école à 18h ou 18h30, ce n'est pas toujours facile, mais c'est l'équivalent d'équipements sportifs ou culturels qui sont créés. Je remercie la directrice de la MVAC notamment pour le travail fait en lien avec Bénédicte CADALEN. 15 associations du 14^e ont bénéficié et continuent de bénéficier de créneaux dans neuf écoles élémentaires et maternelles pour du yoga, de l'improvisation, de la danse, du théâtre, du tennis de table, des arts martiaux, du football, etc. Ce sera continué durant cette année. On est sur le créneau 18 h 30-22 h 00. Ce sera aussi le samedi pour ces mutualisations qui vont continuer et s'étendre de plus en plus.

Je vous remercie

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Amine. J'ai Valentin GUENANEN pour le groupe PEC.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire, une intervention très rapide pour remercier mon collègue Amine BOUABBAS pour cette présentation très précise et très détaillée de la politique municipale en 14^e arrondissement en direction de la question des affaires scolaires.

La direction des affaires scolaires est une politique qui est au cœur de l'action municipale parisienne, qui pallie souvent aussi les manquements de l'État, qui prend position lorsque l'État est défaillant. Si à Paris on arrive à être aussi ambitieux et aussi proches sur le terrain, c'est parce que, dans les arrondissements, on a un ensemble d'élus et notre premier adjoint qui savent se mobiliser et être au plus près pour répondre aux préoccupations des parents d'élèves et des enfants qui sont dans nos établissements. Je pense qu'on peut collectivement se féliciter d'être à la hauteur même si tout est

perfectible. On arrive chaque année à essayer de se montrer à la hauteur des attentes. Cette politique des affaires scolaires est un enjeu majeur de notre politique municipale depuis des années et je pense qu'on peut en être fiers.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup. Merci, Valentin, et merci beaucoup, Amine, pour avoir synthétisé. Je vous invite vraiment à prendre connaissance des 17 pages parce qu'il y a énormément de choses à apprendre et à appréhender aussi. La semaine prochaine dans les boîtes aux lettres du 14^e arrondissement, vous aurez un nouveau format du magazine municipal sous forme de gazette, qui sera justement consacré entièrement à la place de l'enfant dans la ville et au projet éducatif du 14^e arrondissement. Donc merci pour ce pilotage et cette impulsion.

– **Communication : Bilan des attributions des places en crèches 2022**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Nous avons une deuxième communication qui fait quatre pages, mais sur un sujet extrêmement important : l'attribution des places en crèche. Vous savez que l'on s'est engagé chaque année à dresser un bilan et de le partager publiquement en Conseil d'arrondissement.

M. BOUABBAS

Avoir des enfants est toujours un moment merveilleux, mais c'est aussi un moment de stress pour les parents, puisque quand on travaille ou qu'on a d'autres activités, la question du mode de garde est une question essentielle. C'est pour cela que l'on peut être fier d'être un arrondissement qui est très familial et qui a beaucoup de crèches.

Durant la dernière mandature, deux crèches avaient ouvert : Mariniers et Jourdan. Sur cette mandature, à la rentrée de septembre 2025, nous aurons une nouvelle crèche à Saint-Vincent-de-Paul et l'on espère aussi que la crèche Fénelon de la Croix-Rouge sera rénovée d'ici deux ans. On est en train de trouver l'équilibre financier pour y arriver enfin.

Nous avons des commissions d'attributions qui se réunissent plusieurs fois par an. Ces commissions d'attributions sont présidées par la maire ou par délégation par son premier adjoint, en l'occurrence moi-même. Les commissions sont composées de six conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition. Je salue mes collègues membres de cette commission d'attributions. Cette commission se réunit quatre à cinq fois par an.

Les critères mis en avant pour les attributions de place en crèche sont d'abord la conciliation de la vie de famille avec la vie professionnelle, notamment en cas de double activité des parents ou d'un parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle, l'aide au retour à l'emploi, la mixité des ressources et des typologies des compositions familiales des enfants accueillis. On veille à ouvrir les admissions à toutes les typologies familiales, on prête attention à la composition familiale, notamment quand il y a des naissances multiples ou des familles nombreuses et l'on veille à une répartition équitable entre catégories socioprofessionnelles et les ressources des familles. On insiste beaucoup aussi dans ces commissions sur les dossiers qui sont signalés et suivis par les services sociaux et par la PMI. On s'attache aussi à permettre un accueil inclusif.

En 2022, nous avons eu donc cinq commissions et nous avons attribué 690 places contre 795 en 2021 et 587 en 2020.

Vous savez comme moi que la petite enfance est un secteur qui connaît des difficultés importantes. Malheureusement, comme pour beaucoup de métiers du soin, il y a des difficultés de recrutement et beaucoup d'efforts sont faits notamment par Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU que je salue ici avec

une école de la Ville de Paris qui a ouvert dans le 17^e arrondissement pour former des auxiliaires. Beaucoup de campagnes sont menées pour accentuer les recrutements, favoriser aussi le logement des personnels, etc. C'est aussi pour cela que nous avons 5 à 10 % des places qui peuvent être gelées. Mais contrairement à d'autres arrondissements, nous n'avons eu aucune fermeture de crèches cette année et l'an dernier, donc on peut aussi se féliciter là-dessus.

Je ne vais pas faire plus long. Je vous laisse vous découvrir un peu les différents chiffres. Nous continuerons à favoriser au maximum cet accueil parce qu'on a parlé tout à l'heure de crise démographique. Comme beaucoup d'études l'ont montré, il y a des familles qui veulent des enfants, mais qui hésitent à en faire parce que ce n'est pas simple aussi pour eux avec le coût de la vie, la question du logement, etc. Cette politique en termes de petite enfance est aussi en faveur des familles et l'égalité entre les femmes et les hommes.

M^{me} PETIT

Exactement. Je crois qu'il n'y avait pas d'inscriptions sur cette communication et il n'y a pas de vote non plus. Mais la communication est faite et bien faite.

– 2023 DASCO 107 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 €), subventions d'équipement (36 490 €) et subventions pour travaux (127 743 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Amine, sur les délibérations DASCO 107, on va pouvoir aller plus vite sur l'ordre du jour pour les subventions aux collèges publics.

M. BOUABBAS

Ce sont des subventions habituelles qui sont des dotations complémentaires de fonctionnement pour 11 800 €, des subventions d'équipement pour 36 000 € et des subventions de travaux versées aux collèges publics, notamment Jean Moulin et Saint-Exupéry.

Je vous remercie de bien vouloir en dire délibérée

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/219

– 2023 DASCO 107 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 €), subventions d'équipement (36 490 €) et subventions pour travaux (127 743 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

La DFPE 171, Amine.

M. BOUABBAS

Je vais aller très vite ici. C'est une convention avec la Caisse des écoles du 14e, mais pour permettre les passerelles crèche-école. Comme je le disais tout à l'heure, les centres de loisirs peuvent accueillir dans les maternelles pendant l'été les enfants qui fréquentent les crèches. Plutôt que d'aller en crèche, ils vont en centre de loisirs pour préparer l'entrée en maternelle et il faut qu'ils mangent le midi et l'après-midi. Il y a donc une convention entre la Caisse des écoles et la Ville de Paris parce que le financement n'est pas le même. C'est donc pour que nos enfants de crèche puissent manger dans les écoles.

M^{me} PETIT

Merci, Amine.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/220

– 2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DFPE 157 2023 DFPE / DASCO 157 - Subventions (163 650 €) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Maintenant, on a la délibération sur les actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives dans les écoles.

M. BOUABBAS

Cette délibération DFPE/DASCO me permet de saluer les associations qui sont ici soutenues, en l'occurrence Le Moulin qui mène une action très importante notamment autour de l'école Simone Veil et donc tout le quartier Pernety et du collège Giacometti. C'est un financement de 8 500 € pour deux projets : « rapprocher les familles de l'école Simone Veil » et « Paris collège famille ».

L'autre subvention est de 4 000 € pour APASO pour son espace famille. Je salue aussi l'association APASO. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Amine. Patrick VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. Je profite juste de l'occasion qu'offre cette délibération pour poser une question et éventuellement avoir de l'information, pas ce soir parce que ce ne serait pas possible, mais par la suite. Les fiches techniques font état d'informations très intéressantes pour tout le monde. En l'occurrence en matière budgétaire, on voit que la plupart des associations et en particulier les deux qui nous concernent ont des budgets significatifs. J'ai celui d'APASO sous les yeux qui est de près de 3 millions. On comprend grâce à la fiche technique que 90 à 95 % de ces budgets découlent de subventions et que 80 à 90 % de ces subventions servent à payer la masse salariale. C'est de la transparence. C'est très bien et très intéressant.

Est-ce qu'on pourrait avoir, à l'avenir, la part que représentent les subventions de 14e ou de la Mairie de Paris, voire les deux, dans chacune de ces subventions lorsque lorsqu'on nous présente ces données ? Ce serait un complément d'information pour compléter le niveau de transparence des informations qui sont données. Comme ce n'est pas forcément toujours facile à obtenir au fil de l'eau, cela serait peut-être une bonne occasion. Merci.

M. BOUABBAS

On va remonter l'information.

M^{me} PETIT

Je passe au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/221

– 2023 DFPE 157 2023 DFPE / DASCO 157 - Subventions (163 650 €) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 €) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile
 - 2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450 000 €) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance
 - 2023 DFPE 180 Subvention complémentaire (100 000 €) et avenant n° 4 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

On présente, Amine, les trois prochaines de l'ensemble et on fera un vote par délibération.

M. BOUABBAS

Effectivement, les délibérations suivantes sont des subventions complémentaires. Je parlais tout à l'heure des difficultés que connaît la petite enfance et c'est particulièrement le cas pour les crèches. Quand il y a des difficultés de recrutement, le taux de remplissage baisse. Si vous n'êtes pas à 100 %, le taux de remplissage peut descendre parfois jusqu'à 65 ou 70 % seulement au lieu de 90 ou 95 %. Évidemment, cela fait des revenus en moins pour ces crèches associatives. Il y a beaucoup de propositions de la Ville de Paris pour soutenir encore plus ces associations.

La Ville de Paris prend toute sa part ici en proposant des subventions complémentaires donc pour de grosses structures ici : 600 000 € pour ABC Puériculture et ses 24 établissements sur l'ensemble de Paris, dont 14e Ours rue Jonquoy ; 450 000 € pour soutenir la fondation Léopold Bellan pour ces sept établissements, dont la crèche le Petit Moulin au 14 bis rue du Moulin vert ; et 100 000 € pour les trois établissements de l'association la Planète des Enfants, dont celle du 14e située au 6 impasse Ville Moderne.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ces soutiens complémentaires.

M^{me} PETIT

Merci, Amine. Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient ses inscriptions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/222

- 2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 €) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/223

- 2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450 000 €) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/224

- 2023 DFPE 180 Subvention complémentaire (100 000 €) et avenant n° 4 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2023 DSOL 109 Subvention (40 000 €) à l'association Passerelle Assist' Aidant

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Hélène MERMBERG sur la DSOL 109 et notre soutien à l'association Passerelle Assist' Aidant.

M^{me} MERMBERG

Il s'agit d'une subvention à l'association Passerelle Assist' Aidant qui, depuis 2016, développe un dispositif de soutien aux aidants à domicile en leur proposant un accompagnement personnalisé à travers l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, gérontologues, psychologues, sophrologues socio-esthéticiennes, conseillers en nutrition, ergothérapeutes, psychomotriciennes). Elle permet ainsi de prendre en considération toute la complexité de la situation d'aidant familial, le soutenir moralement et psychologiquement, l'accompagner dans ses prises de décisions, améliorer sa qualité de vie. Passerelle Assist' Aidant permet ainsi chaque année de proposer un accompagnement individualisé de grande qualité à destination de 50 à 80 aidants.

Intervenant depuis 2021 dans le 14e arrondissement, nous souhaitons saluer et soutenir cette association au regard de la qualité de son action que nous pourrions qualifier « d'utilité publique ».

Par le présent délibéré qui s'inscrit dans le cadre du schéma Senior à Paris 2022-2026, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association Passerelle Assist' Aidant au titre de 2023. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Hélène. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/225

– 2023 DSOL 109 Subvention (40 000 €) à l'association Passerelle Assist' Aidant

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSP 3 2023 DSP 3 - Dotations (4 218 240 €) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10e, 11e,13e, 14e,15e, 18e, 19e, 20e)

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Hélène, tu as de nouveau la parole pour le financement des centres PMI

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire. Effectivement, c'est le financement des centres de protection maternelle et infantile partenariaux 10e, 11e,13e, 14e,15e, 18e, 19e et 20e.

Avec cette délibération, je salue le travail des équipes des Centres de protection maternelle et infantile qui organisent notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de six ans ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.

Parmi les 59 centres de PMI à Paris, 14 sont gérés par des partenaires associatifs ou mutualistes comme c'est le cas pour le 14e avec le centre PMI géré par l'Union mutualiste Île-de-France situé au 26 boulevard Brune. Une convention triennale 2022-2024 encadre la délégation.

La Direction de la santé publique précise que le montant des dotations 2023 des 14 centres de PMI partenariaux s'appuie sur l'étude des budgets prévisionnels et comptes de résultat 2022. Le montant de la dotation correspond aux charges que la Ville accepte de financer au regard de l'activité du centre et tient compte des autres recettes éventuelles, notamment celles des actes facturés à la Caisse primaire d'assurance maladie, et des déficits ou excédents des années antérieures.

En 2022, le centre PMI du 14e a compté 860 enfants en file active. Les équipes ont réalisé 1254 activités de puériculture. Depuis deux ans, les équipes parisiennes constatent que le nombre de consultations de puériculture est en constante augmentation et une hausse des situations précaires.

Considérant l'activité essentielle de ce centre pour notre arrondissement, je vous propose de lui accorder une subvention de 346 942 € pour 2023. La hausse du montant de la subvention est de 55 000 € par rapport à 2022. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Hélène.

Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient sa demande d'inscription ? Non.

J'en profite vraiment pour saluer les équipes qui font un très grand travail de qualité et avec une très grande disponibilité. Je le dis aussi parce que c'est la politique municipale et départementale de Paris qui le prend en charge, mais c'est aussi un travail très précis de soutien aux parents et aux enfants qui sont dans les centres d'hébergement d'urgence. Les services de PMI se rendent sur place et accompagnent avec un grand sens du droit des enfants et du respect du droit des enfants et de leur santé avec un suivi de grande qualité.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/226

– 2023 DSP 3 2023 DSP 3 - Dotations (4 218 240 €) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 132 Subventions d'équipement et d'investissement (111 043 €) et conventions avec deux centres sociaux et deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Zoubir GHANEM pour la DSOL 132 concernant les centres sociaux.

M. GHANEM

Merci, Madame la Maire.

Je vous propose dans cette délibération d'accorder notre soutien au Secours catholique qui porte un projet d'espace de proximité interassociatif sur le quartier de la porte d'Orléans.

Comme vous le savez, ce quartier est considéré comme une zone blanche d'offre associative et sociale, notamment parce qu'il manque d'un certain nombre de structures quand on regarde notamment les besoins sociaux. L'un des objectifs du projet social de territoire est la découverte et le développement des ressources de la porte d'Orléans et vise notamment à améliorer les réponses aux habitants. Pour

ce faire, la direction des solidarités aux côtés de la direction de la jeunesse et des sports ainsi que de la CAF de Paris pilote un travail de maillage entre les associations du quartier. Ces rencontres ont permis une meilleure connaissance entre les acteurs, mais surtout l'impulsion depuis 2022 de nouvelles actions et de nouveaux projets sur le quartier. Plusieurs de ces associations et structures œuvrent à la Porte d'Orléans ou à proximité. Néanmoins, rares sont celles qui disposent d'un espace dans le quartier lui-même freinant ainsi la dynamique qui a été lancée par ma collègue notamment Julie CABOT durant cette première partie de mandat.

Le Secours catholique en collaboration avec trois autres structures, la cantine « le monde bouge », la Fondation Jeunesse Feu Vert ainsi qu'ESPEREM, propose d'animer collectivement un lieu d'accueil, d'accompagnement et d'activité pour les habitants directement situés dans le quartier de la Porte d'Orléans. Ce lieu est situé au 6 rue Henri Barboux. C'est un local de 59 m² qui nécessite des travaux. Certains seront réalisés par le bailleur aux frais du bailleur, mais la Ville participera également à ces travaux ainsi que la CAF qui contribuera également au financement. Cela permettra notamment d'avoir un nouvel espace de proximité qui pourra accueillir une médiation familiale, un accompagnement à la monoparentalité, un accompagnement des jeunes, un café accueil gratuit, une équipe d'accompagnement et d'accès aux droits généraliste, un accueil activités pour personnes âgées ainsi que des ateliers de cuisine mensuels autour de l'accès digne à l'alimentation.

Par cette délibération, je vous propose d'accorder une subvention d'investissement de 37 350 € au Secours catholique pour 2023 qui permettra la réalisation de ces travaux qui sont cofinancés avec la CAF de Paris. Le montant total de ces travaux est aux alentours de 60 000 €. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Zoubir, pour cette présentation qui montre que nous franchissons une nouvelle étape dans le projet de pour le quartier de la porte d'Orléans. On remercie aussi le partenariat avec la CAF et le travail collectif entre plusieurs associations de compétences et de fonctionnements différents, mais qui se sont regroupées pour animer un lieu commun et un lieu collectif en direction des habitants, donc très complémentaire.

Est-ce que le groupe 100 % maintient sa demande d'intervention ? Non. Catherine CHEVALIER, vous étiez inscrite.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Je suis tout à fait ravie et je ne remets pas du tout en cause le bien-fondé de cette subvention. La seule chose qui me gêne un petit peu est que lorsqu'on va sur internet et que l'on ouvre la première page du site du Secours Catholique Caritas France, que voit-on ? Je vous lis juste la première page et après, on passera à autre chose, mais je voulais faire remarquer qu'on défend la laïcité. Le site dit : « En tant que service de l'Église catholique qui a pour mission de soutenir les plus fragiles... » Je ne vous lis pas toute la première page enfin juste quand on commence la phrase sur le site « en tant que service de l'Église catholique », cela me pose un problème au niveau de la laïcité et je ne remets pas en compte le bien-fondé du projet qui est porté. Merci.

M^{me} PETIT

Merci Catherine. On passe au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/227

– 2023 DSOL 132 Subventions d'équipement et d'investissement (111 043 €) et conventions avec deux centres sociaux et deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DDCT 102 3^e enveloppe pour des projets pour les quartiers politique de la ville parisiens - subventions (45 400 €) à 20 associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, on a maintenant la délibération DDCT 102.

M. GHANEM

Merci, Madame la Maire.

Cette délibération a pour objet le financement d'associations dans le cadre de l'appel à projets de la politique de la ville. Il s'agit là de la troisième enveloppe. Nous avons déjà voté dans les conseils d'arrondissement précédents les deux premières enveloppes. Il s'agit ici de la dernière partie de cet appel à projets.

Les quatre associations qui sont financées sont la compagnie À force de rêver avec une reconduction à hauteur de 1 000 €, la compagnie Les Écriés avec une reconduction à hauteur de 2 000 € ainsi que les associations Ma Partition de vie et YACHAD à hauteur de 2000 € pour la première et 1 500 € pour la seconde qui sont également des reconductions. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Je propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/228

– 2023 DDCT 102 3^e enveloppe pour des projets pour les quartiers politique de la ville parisiens - subventions (45 400 €) à 20 associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)

Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DDCT 76 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 €) à 4 associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, la DDCT 76 aux accorderies.

M. GHANEM

Il s'agit ici d'une subvention à hauteur de 20 000 € pour l'accorderie Paris Sud.

L'accorderie Paris Sud a démarré fin 2012 au cœur du quartier prioritaire Porte de Vanves portée par la régie de quartier notamment au départ. Elle s'est ensuite autonomisée en 2017. Cette accorderie est très dynamique puisqu'elle compte parmi ses membres plus de 600 personnes. Concernant le nombre d'heures échangées, vous connaissez un petit peu le principe de l'accorderie à savoir des échanges d'heures notamment. Il y a plus de 470 heures d'ateliers collectifs, 1 146 heures d'échanges individuels et plus de 2 000 heures d'échanges associatifs.

L'accorderie va avoir de nouveaux défis qui l'attendent dans les années à venir puisqu'en 2023 et 2024, il y aura deux nouveaux changements. Il y aura une nouvelle animatrice et l'emménagement dans un nouveau local. Pour les aider, leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions et les accompagner dans ce dynamisme important, nous proposons une subvention de 20 000 €.

M^{me} PETIT

Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient son intervention ? Non.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/229

– 2023 DDCT 76 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 €) à 4 associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DDCT 55 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100 000 €) pour 7 associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, la DDCT 55.

M. GHANEM

Cette délibération est sur le soutien au réseau de familles monoparentales dans les quartiers populaires.

Il faut savoir que le nombre de familles monoparentales est très important à Paris, mais encore en quartier prioritaire puisque nous arrivons à plus de 24 %. Dans le quartier prioritaire de la porte de Vanves, on dépasse encore la moyenne parisienne des quartiers politique de la ville, QPV et c'est pour cela que nous soutenons un grand nombre d'associations qui œuvrent dans ce domaine. Il s'agit ici de soutenir l'Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation, APASO, qui propose depuis 2012 un projet d'espace entraide qui vise à rompre l'isolement des familles monoparentales et à créer une dynamique de groupe par des rencontres régulières et à aller vers les structures sociales, médicales et culturelles du quartier, mais également au-delà. Pour cela, nous proposons une subvention de 12 500 € et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Je propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/230

– 2023 DDCT 55 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100 000 €) pour 7 associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 136 Subventions d'investissement (291 687 €) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « activités physiques adaptées en ESMS »

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} PETIT

Catherine CHEVALIER a la parole pour présenter la délibération DSOL 136 sur des associations pour activités physiques adaptées.

M^{me} CHEVALIER

C'est une subvention d'investissement pour 291 687 € à 11 associations dont le projet est l'activité physique adaptée pour les personnes en situation de handicap et en établissement de services médico-sociaux. Ce programme propose parmi 20 mesures une offre sportive enrichie pour permettre aux personnes intéressées de s'investir dans le sport. Cet objectif rejoint celui de la stratégie handicap et accessibilité de la ville. Pour développer l'offre, la Ville a lancé un appel à candidatures auprès des ESMS parisiens pour financer des projets de création et d'équipement de salles d'activité physique ou d'activité au sein de leur établissement.

Pour notre arrondissement, nous avons le foyer d'aide médicalisée Anne Bergunion avec l'association les Œuvres d'avenir située 89 avenue Denfert-Rochereau qui accueille 75 résidents et qui a retenu « L'ODA Vélo Club », super projet qui propose chaque année des journées thématiques relatives au vélo, des rencontres, des sorties vélo adapté. Cette subvention donc va permettre l'achat de nouveaux vélos adaptés et l'installation d'un abri vélo adapté sur leur site du 14e.

Nous avons aussi Notre-Dame de Joye qui anime dans son établissement un centre d'équithérapie dénommé « les Poneys Denfert » puisqu'on est à côté de la place Denfert-Rochereau et qui accueille 70 personnes en situation de handicap. L'actuelle carrière sur laquelle sont accueillis ces poneys devient inutilisable lors des intempéries et l'équipe du centre souhaite réaliser des travaux de drainage pour permettre l'utilisation de la carrière tout au long de l'année.

Pour le présent délibéré je vous propose d'accorder une subvention d'investissement de 26 297 € aux Œuvres d'avenir pour son vélo-club et 28 738 € à Notre-Dame de Joye donc pour sa carrière de centre d'équithérapie et poney club Denfert. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Catherine. Pour être allée plusieurs fois à la rencontre des équipes et des résidents de ces foyers, ce sont des équipes formidables et des projets assez incroyables. Je propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/231

– 2023 DSOL 136 Subventions d'investissement (291 687 €) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « activités physiques adaptées en ESMS »

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DU 98 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Agnès Bertrand pour la délibération DU 98.

M^{me} BERTRAND

Cela concerne le compte rendu des états prévisionnels des produits des charges, du plan de trésorerie et du tableau d'acquisitions et décisions immobilières de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul. C'est un document que nous présentons dans cet hémicycle tous les ans. À ces deux documents, il faut en ajouter un troisième qui est une démarche volontaire de la ville, à savoir la réalisation d'un suivi du volet environnemental de la ZAC. L'ensemble des opérations immobilières présentées dans ces documents ont été concédées à l'aménageur Paris Métropole Aménagement depuis la création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul.

Sur le plan financier pour l'année 2022, les produits réalisés s'élèvent à un peu plus de 3 M€ qui représentent le versement de la Ville à l'équipement Pinard qui est l'équipement public mutualisé qui verra le jour à Saint-Vincent-de-Paul avec une école, une crèche et un gymnase. Les charges s'élèvent à 5,2 M€. Ce sont principalement les travaux d'aménagement et de réseau pour la préparation du site et des études et honoraires techniques.

L'état prévisionnel des produits et des charges que je vous présente, qui est à la date du 31 décembre 2022, s'établit à environ 182 M€ contre 177 M€ en 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'actualisation de frais financiers de renégociation d'emprunt.

Mais au-delà de cet aspect financier, Paris Métropole Aménagement a obtenu pour la seconde année consécutive le prix « territoire bas carbone BBKA 2022 » pour le développement d'un quartier bas carbone. C'est également en 2022 que PMA a obtenu le label écoquartier étape 2. Il avait déjà obtenu il y a quelque temps l'étape 1. Cette labellisation fait suite à une étude conduite pendant cinq mois par deux experts du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et nous étions avec Carine PETIT à cette remise de label en novembre dernier. Enfin, PMA a obtenu le trophée quatre étoiles de la participation et de la concertation qui est décidé par un think tank en partenariat avec la Gazette des communes. Je tenais à rappeler ces trois récompenses obtenues en 2022 qui montrent bien la volonté et l'exigence politique de la Ville et de notre arrondissement pour ce futur quartier.

L'année 2022 a été marquée également par l'ouverture de la lingerie provisoire, ce qui permet effectivement d'organiser un certain nombre de manifestations dans cette salle. Vous savez qu'il était extrêmement important pour un certain nombre d'associations, pour les riverains et pour la Mairie du 14e que cette lingerie soit gardée et elle va être réhabilitée.

L'année 2022, c'est aussi le dépôt de plusieurs permis de construire, dont certains sont purgés. Il n'y a donc plus de recours que ce soit l'immeuble de la chaufferie Petit ou l'équipement Pinard. Il y a aussi le lancement de la consultation travaux pour l'équipement public. Je voudrais également souligner le travail de co-construction qui a été fait sur le lot Lepage. Pour rappel, le bâtiment Lepage est celui qui va accueillir le projet BRS, bail réel solidaire, différence entre le foncier et les murs. Les 23 propriétaires se sont fortement impliqués sous l'impulsion du maître d'œuvre dans la conception architecturale du bâtiment au travers de très nombreux ateliers. La co-conception de ce projet est

vraiment à souligner. Elle a été très poussée, car c'est collectivement que l'affectation de chaque logement a été faite à chaque ménage avec un accord de chacun des futurs copropriétaires.

Je reviens au strict objet de cette délibération qui est d'approuver le compte rendu annuel de l'état prévisionnel des produits et des charges, du plan de trésorerie et du tableau des acquisitions et cessions qui lui est annexé. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Agnès. Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient son intervention ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci, Madame la Maire.

J'ai juste deux points très brièvement parce que vous connaissez notre position sur la réalisation de ce projet. Le code prévoit que le Conseil de Paris approuve annuellement, mais enfin, là, on approuve annuellement en novembre quoi des choses qui datent du 31 décembre 2022. Je sais bien que cela ne peut pas être fait en janvier, mais entre le mois de mars et maintenant, il se passe des choses. Dans le document, on nous parle de prévisions 2023. C'est de l'information un peu réchauffée, d'autant que j'aimerais bien évoquer le fait que plusieurs permis de construire sont purgés. Je crois que ce n'est pas le cas de tous. Je voulais savoir où vous en êtes.

Le deuxième point est de savoir comment vous envisagez désormais l'équilibre financier de l'opération. A-t-il été trouvé un remplaçant si j'ose dire à la suite du retrait de Cogedim sur le front Denfert ? Merci.

M^{me} BERTRAND

En ce qui concerne le délai du travail de recollement financier, cela a été la même chose l'année dernière. Si vous souhaitez d'autres précisions sur l'évolution des dossiers sur Saint-Vincent-de-Paul, vous vous doutez bien que nous suivons cela avec beaucoup d'attention et je suis à votre disposition pour vous apporter d'autres informations si vous le souhaitez.

En ce qui concerne ce à quoi vous faites allusion, à savoir le retrait par Cogedim de l'ensemble du permis qui avait été validé, Cogedim a décidé de manière brutale et unilatérale de se retirer du projet de Saint-Vincent-de-Paul, de manière de surcroît très incorrecte. Je le dis très clairement. Paris Métropole Aménagement a travaillé avec Cogedim pendant de nombreuses semaines pour essayer de trouver une solution à leur demande. Cela n'a pas été possible. Cogedim a fait traîner. Je le dis très clairement : Cogedim a fait traîner le dossier tout en sachant dès le départ qu'il n'allait pas accepter. De surcroît, il est aussi à prévoir que les partenaires qui étaient prévus avec Cogedim, notamment Emmaüs Solidarité, n'ont absolument pas été tenus au courant par Cogedim de sa décision. Je tiens vraiment à signaler ces faits.

En ce qui concerne la suite, PMA a demandé aux deux autres promoteurs qui étaient en lice, parce que trois candidats avaient été choisis, de refaire une offre. Une nouvelle offre a été déposée à Paris Métropole Aménagement. Il y a une commission d'appel d'offres dont je n'ai plus la date en tête, mais d'ici deux ou trois semaines. Là, on aura effectivement le promoteur.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je n'ai pas compris s'il y avait deux offres ou une seule.

M^{me} BERTRAND

Il y avait trois promoteurs au départ. Les deux autres promoteurs ont présenté des offres à PMA. Nous n'avons pas aujourd'hui encore connaissance de ces offres. La commission d'appel d'offres a lieu à la fin du mois.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DU 98.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/232

– **2023 DU 98 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 0 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DLH 171 Réalisation, 10 rue de l'Abbé Carton (14e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Habitat Social Français (HSF) - Subvention (184 594 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Agnès, pour la délibération DLH 171.

M^{me} BERTRAND

C'est un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Habitat Social Français, une filiale de la RIVP, pour un montant de subventions municipales de 184 594 €. C'est un bâtiment en R+6 de 14 logements PLAI qui date de 1996. Il s'agit d'une rénovation Plan climat assez habituelle avec isolation par l'extérieur des toitures et des terrasses, remplacement des menuiseries et des volets roulants. Vous savez l'importance pour nous du confort d'été. Il est prévu un gain de 39 % en kilowattheure et en 41 % en émissions à effet de serre et une diminution des charges par an par logement de 467 €.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci. Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient son intervention ? Non.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/233

– **2023 DLH 171 Réalisation, 10 rue de l'Abbé Carton (14e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Habitat Social Français (HSF) - Subvention (184 594 €)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)

Avis favorable :	27 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DLH 253 Réalisation, 40-48 avenue Jean Moulin et 10-12, rue Auguste Cain (14e) d'un programme de rénovation de 257 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (7 924 585 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Agnès, la délibération DLH 253.

M^{me} BERTRAND

Elle concerne la rénovation d'un groupe immobilier, 40-48 avenue Jean Moulin et 10-12 rue Auguste Cain, de 257 logements sociaux. Je commencerai ma délibération par dire : enfin et super ! Enfin parce que c'est une rénovation que nous attendions depuis très longtemps, que les locataires attendaient depuis très longtemps, et super parce que ça y est, cela va démarrer.

C'est un ensemble immobilier des années 80 qui a une spécificité : ce sont 257 logements, des ateliers d'artistes, des foyers et une crèche sur trois ensembles bâtis. Le projet de rénovation s'inscrit dans Plan climat avec l'isolation, les VMC, le raccordement au chauffage urbain, les menuiseries, volets roulants, portes d'entrée, etc.

Il y aura également dans les logements un certain nombre de réhabilitations sur les portes d'entrée ou les rénovations des cuisines et des salles de bain. Un gain de 68 % en économie de kilowatts est prévu, ce qui est quand même extrêmement important, ainsi que 80 % en économie.

Je voudrais aussi insister sur deux particularités de ce programme. Il y aura une adaptation du logement au vieillissement. Paris Habitat met en place ce qu'on appelle le réaménagement d'un certain nombre de logements pour les personnes qui ont plus de 65 ans et qui le désirent. Il va y avoir également une intégration importante de l'économie solidaire avec une politique de réemploi.

Vous avez sûrement été étonné comme moi en lisant très attentivement cette délibération qu'il n'y ait pas beaucoup de choses sur les espaces verts. Quand on connaît ce site, on se dit que c'est quand même bizarre. J'ai la réponse à la question que vous n'alliez pas manquer de me poser, à savoir que cela fera l'objet d'une deuxième subvention sur les espaces verts et les îlots de fraîcheur grâce à un nouveau dispositif de financement dédié à la création d'îlots de fraîcheur, mais je n'en dirai pas plus pour l'instant parce que je le dirai sur ma communication sur la rénovation des logements sociaux.

Je vous remercie d'en délivrer.

M^{me} PETIT

Merci Agnès. Je voulais aussi préciser que sont compris dans ces gros projets de réhabilitation la réhabilitation et le confort du foyer de la résidence lié à l'ESAT de l'avenue Jean Moulin, voire même, et c'est ce que nous allons porter, son agrandissement et le fait de pouvoir accueillir plus de programmes spécifiques et de places de studios dans le cadre de cette réhabilitation très attendue par tous les habitants. Cela va être un des gros projets les plus importants du 14e.

Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient son intervention ? Non. Je propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/234

- 2023 DLH 253 Réalisation, 40-48 avenue Jean Moulin et 10-12, rue Auguste Cain (14e) d'un programme de rénovation de 257 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (7 924 585 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DLH 291 Subventions complémentaires (1 437 335 €) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Elogie-Siemp
- 2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 €) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP
- 2023 DLH 293 Subventions complémentaires (3 801 371 €) accordées à 3 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de Paris Habitat

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Maintenant, Agnès va présenter les délibérations 291, 292 et 293.

Ce sont des subventions complémentaires à des bailleurs sociaux sur des projets de rénovation.

Sur la DLH 291, cela concerne Elogie-Siemp à l'adresse du 169 rue du château pour une subvention complémentaire de 32 977 €.

Pour la DLH 292, c'est une subvention complémentaire pour la rénovation du 16 rue Paul Appell - Georges de Porto-Riche pour une subvention complémentaire de 807 615 €.

La troisième 293 concerne Paris Habitat à l'adresse du 156 rue Raymond Losserand, dont je dirai un mot tout à l'heure. C'est une rénovation qui va démarrer pour une subvention complémentaire de 1 668 810 €.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur ces trois délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/235

- 2023 DLH 291 Subventions complémentaires (1 437 335 €) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Elogie-Siemp

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/236

– 2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 €) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/237

– 2023 DLH 293 Subventions complémentaires (3 801 371 €) accordées à 3 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de Paris Habitat

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Agnès, la DLH 287.

M^{me} BERTRAND

Cette délibération est sur la délégation à l'AP-HP de droits uniques de réservation de la Ville de Paris sur des logements de Paris Habitat.

Les 38 hôpitaux de l'AP-HP assurent un service public de santé. Comme nous le savons, ils sont confrontés aux difficultés de logement pour leurs personnels qui travaillent à Paris. Cette situation était connue, mais a été mise encore plus en exergue au moment de la crise sanitaire. Vous connaissez notre volonté au niveau de la Ville d'essayer de trouver des solutions pour un certain nombre de métiers, dont les métiers de la santé. La Ville de Paris souhaite s'engager à accompagner et favoriser l'accès au logement de ces personnels. On espère que cela obligera l'AP-HP à rouvrir des centaines de lits fermés ces dernières années dans les hôpitaux parisiens.

Une première convention signée en 2017 pour cinq ans arrive donc à échéance et la Ville s'engage à nouveau. Cet engagement se concrétise dans cette nouvelle convention par la mise à disposition de 500 logements du contingent de la Ville chez Paris Habitat pour les cinq prochaines années.

La procédure sera la suivante : bien évidemment, totalement respectueuse de la convention d'attribution et de la convention de cotation parisienne, ceci signifie aucune dérogation en la matière. L'AP-HP désignera trois agents pour des logements mis à disposition et la décision reviendra à la commission d'attribution de Paris Habitat comme ceci se passe pour toutes les commissions aujourd'hui. Les trois partenaires, AP-HP, Paris Habitat et Ville de Paris se réuniront régulièrement pour suivre cette convention.

J'attire votre attention plus particulièrement sur l'article 6 de cette convention où l'AP-HP s'engage à prolonger les baux emphytéotiques de tous les ensembles immobiliers leur appartenant qui sont aujourd'hui conventionnés. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais j'avais présenté au nom de la majorité un vœu en Conseil d'arrondissement, le 29 novembre dernier, où nous demandons que le conventionnement en logement social d'un immeuble appartenant à l'AP-HP situé au 6 avenue René Coty proche de La Rochefoucauld soit préservé. C'est donc chose faite et nous ne pouvons que nous en réjouir. L'immeuble du 6-8 René Coty est donc reconventionné pour une période de 10 ans. Trois autres immeubles de l'AP-HP géré par Mille-et une vies habitat dans notre arrondissement seront quant à eux reconventionnés pour cinq ans. Ce sont les adresses du 3 square de l'aide sociale, 11-13 avenue Général Leclerc et 2 rue Raymond Losserand. Ceci est une excellente nouvelle pour l'ensemble des locataires.

Je vous remercie d'en délibérer

M^{me} PETIT

Est-ce que le groupe 100 % 14 maintient sa demande d'intervention ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Oui, merci.

Je me réjouis qu'une convention soit signée avec des engagements des deux parties, l'AP-HP et la Ville, comme vous l'avez souligné, Madame. Le principe de cet effort de la Mairie de Paris répond à une demande que l'on fait depuis des années et je me réjouis qu'au moins juridiquement, cela se traduise par quelque chose.

J'ai toutefois deux gros regrets. Le premier est que l'on vient de parler de Saint-Vincent-de-Paul avec 600 logements. Franchement, la moindre des choses aurait été que tous ces logements soient réservés à du personnel soignant et qu'on crée à Paris enfin une ou plusieurs maisons des internes. Je l'avais demandé et Ian BROSSAT au Conseil de Paris avait réservé un accueil favorable à cette proposition. Je trouve absolument ahurissant que Paris soit la seule ville avec CHU ou une des rares villes avec CHU à ne pas avoir de maisons des internes. Les internes sont pour moitié au moins provinciaux. Ce n'est pas tous des « gosses de riches ». Ils travaillent 70 heures par semaine dans des hôpitaux parisiens. Il y en a beaucoup qui sont logés dans des conditions indécentes. Ce serait vraiment la responsabilité de la Ville de Paris de créer des maisons des internes pas avec un statut de logement social. Après, quand ils

deviennent médecins à part entière, ils quittent la maison des internes, mais pendant leurs années d'internat, on devrait les loger. C'est mon premier regret concernant le Saint-Vincent-de-Paul et la maison des internes.

Le deuxième est de vraiment me désoler de l'ampleur de l'engagement de la Mairie de Paris. On nous brandit le chiffre de 500 logements, mais c'est 500 sur cinq ans, donc 100 par an. L'AP-HP représente 15 000 ou 17 000 infirmiers avec peut-être un peu moins d'aides-soignants. Franchement, 100 personnes en 2023 ! Je crois que l'AP-HP cherche désespérément à recruter 2500 infirmiers et n'y arrive pas. Je trouve cela désolant. Cette critique ne s'adresse pas seulement à la Ville de Paris. L'AP-HP est aussi responsable et vous avez raison, Madame, de dire qu'il faut que l'AP-HP maintienne le conventionnement logement social de ces immeubles. Mais franchement, comme collectivité, on ne fait pas ce que l'on doit à ces gens-là qui travaillent pour les Parisiens et pour notre santé.

Je trouve cela très bien qu'il y ait une convention. 500, c'est mieux que rien, mais ce n'est pas loin de rien. Merci.

M^{me} BERTRAND

Vous avez l'air d'être étonnée par cette convention. Je voudrais juste rappeler que ce n'est pas la première convention, c'est la deuxième convention. Il y avait déjà une première convention en 2017.

Deuxièmement, je crois que je l'avais déjà évoqué, mais sinon, je le refais. Une nouvelle cotation va être mise en place au niveau de la Ville de Paris avec parmi les objectifs d'augmenter la cotation pour un certain nombre de « métiers en tension », en particulier les personnels de santé.

Effectivement, ce n'est « que 500 logements ». Mais bien évidemment, on ne parle pas pour les personnels de santé exclusivement de ces 500 logements. Il y a beaucoup d'autres filières qui existent et qui sont utilisées.

Quand vous dites être étonnée qu'il n'y ait pas des logements pour des personnels de santé sur Saint-Vincent-de-Paul, qui vous dit aujourd'hui et quelles sont les informations dont vous disposez qui vous permettent de dire qu'il n'y aura pas des personnels de santé à Saint-Vincent-de-Paul ? Vous le savez qu'un objectif de la mairie du 14^e et de la Ville de Paris est d'augmenter le nombre de logements pour un certain nombre de professionnels de santé et pas seulement d'ailleurs l'AP-HP. Là, on parle de l'AP-HP, mais vous savez que dans notre arrondissement, nous avons d'autres structures hospitalières comme dans Paris, notamment Saint-Anne et Saint-Joseph qui ont strictement les mêmes problématiques de logement de leurs personnels. Là, effectivement, il y a une convention, mais d'autres « filières » pour le logement des personnels de santé existent et sont utilisées par la Ville.

M^{me} PETIT

Pour compléter, là, il s'agit que de faire en sorte que sa délibération protège les locataires du parc social qui ont fait leur carrière entière dans les hôpitaux parisiens et qui étaient menacés par l'AP-HP et l'État, car je rappelle aussi que le gouvernement ne faisait absolument rien. On leur demandait de partir et de lâcher leur logement. C'est de la protection. La Ville a joué pleinement son rôle de protection de ses habitants dans leur résidence et dans leur logement. L'État fait la même chose pour ses fonctionnaires par exemple qui travaillent au Ministère des armées. Par exemple, nous sommes obligés de mendier auprès de la préfecture de région qu'on puisse maintenir des personnes qui sont à la retraite à qui l'on envoie pendant deux, voire trois, ans des lettres de demande d'expulsion en disant que si un logement se libère dans une autre résidence, on peut peut-être faire des transferts de logements pour respecter les contingents des uns et des autres.

La deuxième chose est qu'il s'agit de dire aussi que là, la convention est entre l'AP-HP et la Ville de Paris, on met 500 logements, cela pourrait être plus. C'est plus puisque, tous les vendredis, vous avez des logements sur lesquels des personnels soignants ou travaillant dans les administrations ou les logistiques d'hôpitaux sont en commission. Là, il s'agit de cet effort supplémentaire. Je tiens quand même à le préciser. Par exemple, à Saint-Vincent-de-Paul ou dans la future résidence pour jeunes actifs en cours de finition rue Dareau portée par la RIVP et la Ville de Paris, avec à peu près 0 € de

participation de l'État ni même de l'AP-HP et ce n'est pas grave, la moitié des studios seront réservés aussi pour les nouveaux fonctionnaires ou les nouveaux collaborateurs des hôpitaux d'ailleurs pas que de l'AP-HP parce que, dans le 14^e arrondissement, nous ne cessons de dire qu'il faut tenir compte aussi comme employeur du GHU Sainte-Anne et des groupes hospitaliers comme Saint-Joseph. Je tiens quand même à le rappeler.

Je tiens aussi à rappeler que l'on va voir comment l'année se termine, mais quand on doit faire des commissions de peuplement, c'est gentil de dire que c'est à la collectivité d'assurer ci, d'assurer cela et d'assurer aussi le logement pour tous les secteurs en tension, mais quand on demande à la préfecture de région donc aux représentants du gouvernement dans certaines résidences où nous devons « repeupler » comme disent les conventions que nous signons avec la préfecture et que le représentant du gouvernement refuse de tenir compte et de donner une priorité aux soignants. Les prochains résultats et les prochaines commissions seront en novembre et en décembre. Je peux vous dire que si nous n'obtenons pas ce que nous avons demandé comme objectifs, je rendrai publique la position du gouvernement sur cette opération parce que c'est inacceptable. On se bat, on demande des choses, on partage des objectifs, et là, on nous dit absolument : « Non. Circulez, il n'y a rien à voir ! » Donc on effectue notre travail et j'espère qu'un jour, on pourra s'adresser au nouveau ministre du Logement et à la Première ministre et au président de la République.

D'ailleurs, nous avons des discussions avec l'AP-HP sur le futur site de La Rochefoucauld. Le travail est en cours avec la préfecture de région, le bailleur et l'ensemble des contingents.

Je propose de passer au vote sur la délibération DLH 287.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/238

– 2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Agnès sur la DLH 326.

M^{me} BERTRAND

C'est la présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

Depuis 15 ans, la Ville de Paris intervient aux côtés des bailleurs sociaux pour une politique très ambitieuse de rénovation du patrimoine. Vous le voyez d'ailleurs dans de très nombreuses délibérations que je présente sur des projets de réhabilitation.

Pour rappel, le patrimoine des bailleurs sociaux, ce sont 260 000 logements qui représentent 23 % des résidences principales à Paris. Notre objectif est d'atteindre 30 % de logements sociaux à Paris en 2035. Vous savez que c'est le pourcentage qui est dans notre arrondissement aujourd'hui et le chiffre de 25 % des logements sociaux est atteint à la date d'aujourd'hui dans Paris.

Les rénovations doivent être en cohérence avec les objectifs des différents plans climat air énergie, à savoir la neutralité carbone en 2050, une baisse de 35 % de consommation d'énergie dans le parc social en 2030 et de 50 % en 2050, et enfin la rénovation de 5000 logements par an. Nous sommes motivés certes par une nécessité climatique, mais aussi par un enjeu fort de lutte contre la précarité énergétique et l'atténuation indispensable des conséquences sociales des hausses de prix. Nous constatons malheureusement aujourd'hui les difficultés de certains locataires liées aux augmentations de charges malgré les boucliers mis en place par la Ville et par les bailleurs sociaux.

Entre 2009 et 2022, plus de 63 000 logements ont été rénovés, qui correspondent à peu près à 175 adresses, pour une somme d'investissement de 3 000 M€, dont 670 par la Ville de Paris. Ces rénovations représentent pour chaque locataire une économie d'environ 400 € de charges par an.

Si la dimension énergétique est importante ainsi que la qualité du bâti, elles ne sont pas exclusives. Les rénovations de plan climat ont aussi des dimensions plus larges : une approche environnementale des projets, la végétalisation, la désimperméabilisation des sols. Vous savez qu'il y a dans de nombreuses cours d'immeuble des cours qui sont complètement minéralisées, l'objectif étant de les désimperméabiliser. Nous avons aussi pour objectifs des chantiers propres et une économie circulaire. Il y a également dans les objectifs l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service. Au-delà du logement lui-même, il y a l'embellissement des parties communes, la sécurisation et l'adaptation de l'accessibilité et l'activation des pieds d'immeuble par la création de commerce, de locaux associatifs ou d'équipements. Enfin, un point important est l'adaptation des logements au vieillissement de la population.

Pour accompagner ce processus de rénovation, la Ville a installé en mars 2021 un comité « CotéBâti », un comité transition du bâti qui est un partenariat entre les bailleurs, les experts et la ville, dont le rôle est d'accompagner tous les bailleurs dans les projets et de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques.

Mais pour pouvoir savoir si effectivement les rénovations sont efficaces en termes énergétiques, il est important d'avoir un certain nombre d'indicateurs. Les bailleurs sociaux sont en cours de consolidation de ces nouveaux indicateurs. Parmi ces indicateurs, il y a la répartition du parc social selon les étiquettes DPE. Cela fera l'objet d'ailleurs d'un suivi totalement régulier et d'une publication annuelle. Il y aura des répartitions des modes de chauffage détaillés par adresse. Il y aura un suivi des rénovations du parc par adresse pour les immeubles qui ont bénéficié des rénovations de Plan climat. Vous voyez à chaque délibération, je vous dis qu'il va y avoir un gain de kilowattheures, d'économies importantes. Il est indispensable que nous ayons des indicateurs fiables pour dire nos prévisions, mais aussi après la rénovation, au bout de quelques mois, la réalité. Les prévisions, c'est bien, la réalité post-travaux, cela sera encore mieux. Il y aura aussi, parmi les indicateurs, des indicateurs sur les espaces végétalisés en termes d'hectare pour les espaces verts, de végétalisation du bâti en mètres carrés ou de plantations d'arbres.

L'année 2022 marque la mise en place d'un nouveau dispositif de financement. J'y faisais référence en vous parlant de la réhabilitation du 40-48 avenue Jean Moulin avec un nouveau dispositif de financement dédié à la création du lot de fraîcheur avec trois catégories d'actions : mise en place d'équipements, débitumisation et végétalisation.

Je ne vous en dirai pas plus sur les rénovations et les chiffres sur Paris. Vous les avez vus dans la communication que vous avez reçue. Je vous dirai quelques mots sur les rénovations dans notre arrondissement. Il y a aujourd'hui 1051 logements en cours de rénovation pour huit adresses pour un

montant de subventions de la Ville de 9,6 M€. Il y a 2653 de logements dont les travaux sont financés et dont les travaux vont bientôt démarrer pour des subventions de 34,6 M€. Enfin, il y a un certain nombre d'adresses qui sont à l'étude pour des rénovations, mais dont les financements ne sont pas encore votés. Au total pour notre arrondissement, la rénovation de plus de 4000 logements sociaux pour un montant de subventions de 44 M€ est prévue.

Pour nous, majorité municipale, les réhabilitations sont aussi l'occasion d'améliorer de nombreux aspects de la vie quotidienne des locataires : gestion des déchets, animation des parties communes, liens entre voisins, accès aux services publics, associatifs de proximité, accès à la santé. C'est pourquoi nous avons rédigé une charte spécifique pour les réhabilitations dans notre arrondissement. Un ou une élue pilote un comité de suivi avec des ateliers sur des thèmes évoqués en fonction des sites, ateliers auxquels les locataires sont les acteurs principaux, participant activement à la transformation de leur propre cadre de vie. Je vous mettrai en annexe un certain nombre d'exemples de rénovation dans le 14^e arrondissement.

Je citerai la réhabilitation des 1300 logements et création d'îlots de fraîcheur par la RIVP à la porte d'Orléans. La Ville de Paris sur cette opération finance à hauteur de 7,5 M€. Sur cette rénovation, je voudrais juste attirer l'attention sur trois points importants : d'abord une prise en compte d'un patrimoine totalement spécifique (création des HBM des années 30), une prise en compte du vieillissement de la population avec des actions tout à fait particulières de la RIVP. Une enquête a été faite auprès des locataires de la RIVP porte d'Orléans : quasiment la moitié des locataires qui ont plus de 60 ans. Des ateliers ont été organisés sur l'adaptation et la mise en accessibilité des logements, l'accompagnement et l'accès aux soins et aux services à domicile ou enfin une réflexion sur des projets pour des activités collectives. Ces ateliers ont nourri le projet de rénovation qui va être mis en place.

La deuxième réhabilitation est celle de CDC Habitat à l'angle Alésia, Jacquier, Didot, Bardinet. Si vous passez dans ce quartier, vous verrez déjà l'aspect extérieur de ces bâtiments. C'est une rénovation très importante qui se terminera début 2024. Nous allons d'ailleurs faire une superbe inauguration en début d'année de cette rénovation de ces quasiment 600 logements. Les travaux ont été longs et un peu difficiles, car les travaux en milieu occupé pour les rénovations sont parfois un peu compliqués. Nous avons mis en place depuis deux ans un comité de suivi sur cette réhabilitation qui a fait des propositions très concrètes. Je profite de cette communication pour remercier la douzaine de locataires de l'association ADISIA de cet ensemble immobilier qui a investi beaucoup de son temps et de son énergie avec des réunions que nous avons faites tous les deux mois pour améliorer ce projet.

Vous verrez dans la communication quelques mots sur la réhabilitation qui va démarrer avec ICF I3F sur la cité de l'Eure et la réhabilitation de 314 logements par Paris Habitat au 56 rue Raymond Losserand dont vous avez voté tout à l'heure, et je vous en remercie, une subvention complémentaire.

Je ne peux conclure cette communication sans quelques mots sur la politique du logement de la part de l'État. Carine PETIT y faisait allusion en parlant des commissions de peuplement. J'ajouterai que si, comme vous avez pu le constater dans cette communication, la Ville de Paris a largement pris sa part aux côtés des bailleurs sociaux pour accompagner et accélérer les rénovations du parc social parisien, on ne peut pas en dire autant de l'État. J'en veux pour preuve les coupes budgétaires de l'État ces dernières années, en particulier dans les fonds propres des organismes HLM ou le manque d'aide au financement des rénovations. Emmanuel Macron avait annoncé un choc de l'offre dans le domaine du logement. Nous l'attendons toujours. L'institut Montaigne qui est un think tank libéral qu'on peut difficilement accuser d'être de gauche a passé au crible les décisions gouvernementales dans le domaine du logement depuis 2017. Je cite ses propos : « L'institut Montaigne constate un décalage entre la stratégie présentée par Emmanuel Macron et les mesures prises. Alors que rien ne le laissait prévoir dans son programme, le président de la République a décidé à marche forcée de faire des coupes budgétaires dans le secteur du logement, des coupes se concentrant en particulier sur le logement social. » Je vous laisse juge. Enfin, on ne peut pas oublier non plus la décision qui a été prise en 2017 de réduction des aides personnalisées au logement.

Les quelques millions d'euros annoncés par le ministre à Nantes au congrès de l'union sociale pour l'habitat en septembre dernier sont très loin d'être une réponse aux besoins réels. Aucun engagement

sur la durée ou sur une nécessaire relance de la production des logements sociaux n'a été pris. La page du désinvestissement financier de l'État de ces dernières années n'est donc pas tournée. Si l'on devait retenir un chiffre, c'est celui-là : le budget logement a été réduit de trois milliards par an entre 2017 et 2021, devenant le premier contributeur aux économies de l'État. C'est un choix politique de l'État, ce n'est pas celui de la Ville. En conséquence directe, l'effort pour le logement en 2021 représentait 1,4 % du PIB, soit le plus bas niveau depuis 1940. Il y a des records que nous aimerions ne pas voir battus.

Je vous remercie

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Agnès, pour cette présentation de cette communication.

– **2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Sinda MATMATI pour une présentation aussi d'une communication sur le soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

M^{me} MATMATI

Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

Effectivement, c'est la suite de la présentation précédente qui s'adressait principalement au logement social. Celle-ci s'adresse aux copropriétaires parisiens.

Dès 2007, la Ville de Paris a déployé plusieurs dispositifs successifs visant la rénovation environnementale du parc privé. Initialement expérimentaux, ceux-ci ont porté sur des champs d'intervention larges et des territoires étendus avec des modalités d'accompagnement toujours plus efficaces. En 2016, la Ville de Paris a lancé son premier dispositif à l'échelle de l'ensemble de son territoire, donc le programme « éco-rénovons Paris » (ERP 1). Celui-ci proposait un accompagnement complet sur l'ensemble des aspects de la rénovation environnementale des copropriétés ainsi que des financements massifs pour la mise en place des travaux et de l'accompagnement. L'idée était d'accompagner plus d'une trentaine de logements construits avant la première réglementation thermique. Ce programme précurseur et innovant a rendu possible un changement d'échelle et a permis l'émergence d'un véritable écosystème de la rénovation environnementale. Une deuxième version a vu le jour, « éco-rénovons Paris plus », en 2022.

Grâce aux moyens déployés par la Ville de Paris et partenaires, notamment l'Agence parisienne du Climat qui est aujourd'hui le guichet unique et l'entrée principale de tous les copropriétaires qui souhaitent lancer une étape de rénovation au sein de leurs bâtiments, c'est 184 copropriétés regroupant 13 335 logements qui avaient voté leur rénovation environnementale en 2022.

Sur le 14e, 21 copropriétés ont intégré le dispositif, soit environ 1453 logements. Deux sont actuellement en travaux. 88 vont bientôt commencer leurs travaux. Trois ont terminé leurs travaux représentant 243 logements. Une résidence de 1969 dans le 14e arrondissement, située au 20 rue d'Arcueil, a obtenu le deuxième prix du jury de l'édition 2023 lors du forum habiter durable qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville. Ce concours récompense les réalisations de rénovation en copropriétés les plus exemplaires sur le territoire métropolitain.

À l'échelle du 14e arrondissement, il y a eu également autour de ce dispositif une réunion publique qui a permis d'accueillir, de sensibiliser et de mobiliser 180 participants. Je rappelle que le guichet unique

est l'Agence parisienne du Climat avec des conseillers sur l'éco-rénovation qui peuvent répondre à toutes les questions.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Sinda. C'est très complémentaire et cela présente l'objectif prioritaire de cette mandature et de cette municipalité sur ces questions de défis climatiques.

– **2023 DTEC 45 Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e)**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} PETIT

Sinda, je passe la parole maintenant pour la DTEC 45.

M^{me} MATMATI

C'est un avis relatif donc à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris.

Dans le cadre d'un projet d'expérimentation de vol d'aéronefs électriques sur le territoire parisien et régional, le groupe Aéroport de Paris, ADP, envisage l'aménagement d'une plateforme expérimentale de décollage et d'atterrissage dite « vertiport » sur la Seine à Paris, donc du côté du quai d'Austerlitz.

Par décision du 8 septembre 2022, l'autorité environnementale a soumis ce projet à la réalisation d'une évaluation environnementale. À l'occasion de cette procédure, la Ville de Paris dispose de la possibilité de formuler un avis sur le dossier d'étude d'impact environnemental. Cet avis porte sur la qualité de l'étude présentée par ADP et sur la prise en compte de l'environnement par le projet en particulier au regard des incidences prévisibles sur la qualité de vie des habitants, sur l'environnement écologique, la surconsommation énergétique, les nuisances sonores que cela peut entraîner.

Cette délibération propose d'émettre un avis défavorable sur l'étude d'impact concernant le vertiport à Austerlitz compte tenu de la fragilité de l'étude présentée et des forts risques environnementaux et sociétaux soulevés par le projet. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Sinda. Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient sa demande d'intervention ? Non.

Catherine CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER

Non, je ne prendrai pas la parole.

M^{me} PETIT

Je vous propose de voter sur cette délibération qui émet donc un avis défavorable, mais on va voter pour émettre un avis favorable.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/239

– 2023 DTEC 45 Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e)

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 €) et conventions avec 31 commerçants

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Valentin GUENANEN pour la délibération DAE 296.

M. GUENANEN

Cette subvention s'inscrit dans un appel à projets lancé au printemps 2023 concernant un soutien aux commerces culturels parisiens et plus précisément sur l'accessibilité, la diversité et la transition énergétique. L'idée était de favoriser la transition énergétique de certains commerces qui répondraient à cet appel à projets afin notamment de réduire leur impact environnemental et de baisser leurs charges.

La délibération concerne 31 commerces pour un montant total de 400 000 € de subventions, dont un commerce dans notre arrondissement, la Maison du dictionnaire boulevard du Montparnasse pour un ensemble de travaux chiffrés à 19 904 € qui concernent principalement le remplacement de la signalétique lumineuse des enseignes électriques, de l'isolation de la vitrine et de l'installation des volets roulants. La subvention décidée et retenue par le jury est de 10 000 €, soit un peu plus de la moitié du coût total des travaux. On est très heureux dans l'arrondissement d'accompagner ce commerce dans une transition écologique assumée et un commerce qui sera plus responsable écologiquement.

Je vous propose de voter cette délibération. On parle d'un montant global, mais cela concerne un commerce dans le 14e arrondissement. Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Valentin. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/240

- 2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 €) et conventions avec 31 commerçants

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »
– 2023 DJS 28 Transformations Olympiques - Subventions 150 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior »

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Anissa qui va présenter de manière commune.

M^{me} GHAI DI

La DJS 26 et la DJS 28 concernent les transformations olympiques et des subventions à des associations dans le cadre du dispositif « Paris sportives » et « Sport Senior en plein air ».

Les conventions ont pour objet de définir les modalités de subvention de l'organisme de la Ville de Paris et le fonds de dotation Paris 2024 pour la mise en œuvre des projets « Paris sportives » et « Sport Senior en plein air » qui visent à favoriser la mixité des terrains et consistent à accompagner plusieurs clubs parisiens et des associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières.

Pour le 14^e et pour le dispositif « Paris sportives », nous avons comme association le Paris Basket 14 en association avec le Paris Basket 15. Dans ce projet, le Paris Basket 14 et 15 s'engage à animer des séances dédiées à une cinquantaine de filles âgées de 11 à 18 ans par des encadrants qualifiés de leurs clubs sur les terrains d'éducation physique Paturle dans le 14^e et Calmette dans le 15^e à raison d'une séance le dimanche après-midi d'avril à juin puis de deux séances hebdomadaires pendant l'été, l'organisation de tournoi 100 % féminin enfants et adultes, la création d'un parcours photo entre les deux terrains sur les murs de la ville et les grillages des playgrounds avec des clichés des joueuses prises lors du premier tournoi. Le montant est de 10 000 €.

Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association Hustle Paris 14. Dans ce projet Hustle Paris basket organisera des séances sportives multi-activités pour un public féminin en proposant des activités sportives émergentes et du self-défense, des ateliers autour de l'égalité femmes des violences envers les femmes et des discriminations et la mise en place de deux créneaux pour le public de 7 à 17 ans.

Pour l'association Up Sport !, il est attribué une subvention de 10 000 €. Dans ce projet, l'objectif est de faire pratiquer des activités sportives diverses à des femmes du quartier de la porte de Vanves.

Pour le Paris université club, il s'agit d'une convention de 14 000 €. L'objectif du PUC est de faire pratiquer le basketball à un public éloigné de la pratique sportive dans l'espace public dans les 13e et 14e arrondissements.

Au comité de Paris Judo, il est attribué une subvention de 11 000 €. Dans ce projet, l'objectif du comité Paris judo est de faire découvrir au public féminin des activités physiques telles que le ju-jitsu ou le self-défense.

Pour finir, l'association Graines de footballeuses développe un stage qui s'appelle « les terrains des possibles » qui mixe pratique du football, atelier de prise de parole et sensibilisation à une grande cause sociétale pour des filles de 9 à 18 ans. La subvention est de 9 500 €.

Pour le Paris sport senior en plein air, il est attribué à la Jeunesse Athlétique de Montrouge une subvention de 2 400 €. Leur projet consiste à proposer des activités de marche nordique de mars à octobre 2024. La JAM assurera chaque semaine une séance de marche nordique au parc Montsouris puis dans d'autres parcs parisiens pour environ 15 seniors en s'appuyant notamment sur les associations de proximité, les clubs seniors pour l'identification du public.

L'association Up Sport ! Unis pour le Sport reçoit une subvention de 7 500 €. Leur projet consiste à proposer quatre cycles de deux mois d'activités sportives de plein air dans les squares et TEP du 14e arrondissement. Ils ont travaillé avec les partenaires de quartier tels que le centre social Maurice Noguès, l'Amicale des locataires de la Porte de Vanves et l'EDL 14.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Anissa. Je propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/241

– 2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

Rapporteure : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/242

– 2023 DJS 28 Transformations Olympiques - Subventions 150 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior »

Rapporteure : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DJS 31 Subventions (66 950 €) à 8 associations sportives

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} PETIT

Patrick VIRY porte la procuration de Marie-Claire à partir de cet instant précis.

Anissa, je donne la parole pour la DJS 31.

M^{me} GHAI

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 66 950 € à huit associations sportives parisiennes pour le 14^e arrondissement.

Nous avons le Basket Paris 14 pour un montant de 15 000 €. Le Basket Paris 14 est implanté dans le 14^e arrondissement et réparti sur plusieurs gymnases. Le club attire des adhérents de tout Paris et même de toute l'Île-de-France. Ils font partie aujourd'hui du top 3 des clubs français et ils sont numéro 1 à Paris en nombre de licenciés avec plus de 700 adhérents chaque saison accueillant garçons et filles en catégorie loisirs ou compétitions dès l'âge de trois ans avec la création de la catégorie éveil U5. Les valeurs défendues par l'association ont été valorisées par la fédération française de basketball pour la remise du label citoyen. Leur travail a aussi été récompensé par l'obtention du label régional pour leur école de basketball.

Pour le Club athlétique de Paris, il est attribué une subvention de 7 000 €. Association créée en 1887, elle a tout d'abord porté le nom du « Club athlétique de Paris 14^e ». Elle a adopté le régime de la loi 1901 en 1909. Elle est devenue le CA Paris en 1998, marquant par-là la volonté de s'adresser désormais à l'ensemble des arrondissements parisiens, notamment ceux du sud de la capitale. Elle est affiliée à la Fédération française de football et comprend 800 licenciés, dont 222 féminines et 25 seniors et 40 pour la pratique adaptée, engagés dans 40 équipes participant aux championnats officiels locaux et régionaux.

Il est attribué une subvention de 5 000 € pour le Club Paris Futsal 14. Association déclarée en 2000 affiliée à l'union nationale des clubs de futsal et à la Fédération française de football, elle regroupe 325 adhérents, dont 140 jeunes. Promouvant des valeurs sportives civiques, elle lutte contre le racisme et la violence dans le sport. Le club est engagé dans le programme éducatif fédéral. Club pilote de la fondation du football, il développe un programme d'accompagnement d'actions en faveur des jeunes publics et de promotion des valeurs de citoyenneté, de fairplay et de vivre ensemble. Il détient le label « jeune futsal » de la Fédération française de football. Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Anissa. Je propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/243

– 2023 DJS 31 Subventions (66 950 €) à 8 associations sportives

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	1

– 2023 DAE 155 Subventions (511 000 €) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Jérôme MARCHAND pour la DAE 155.

M. MARCHAND

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de porter une délibération qui concerne 21 structures d'insertion par l'activité économique pour un montant de 511 000 €.

En 2022, la situation économique s'est caractérisée par une inflation élevée, plus de 5 %, en raison notamment des tensions sur les prix internationaux des matières premières. En 2023, cette inflation pourra être de même niveau et touchera tous les agents économiques, y compris les structures d'insertion par l'activité économique. Mais lorsque les SIAE sont affectées par l'inflation, le risque est de mettre en péril le développement de l'embauche de personnes éloignées de l'emploi, voire le maintien en parcours des salariés déjà accueillis. C'est pourquoi la Ville a décidé de concevoir un bouclier exceptionnel pour protéger les bénéficiaires des SIAE des conséquences de cette conjoncture particulière.

En complément de la délibération votée en juillet pour soutenir 11 structures pour 367 000 €, je vous propose aujourd'hui d'apporter un soutien à 21 autres structures dont la hausse des charges d'exploitation constatée va fortement compromettre l'équilibre d'exploitation faisant poser une menace sur leur solvabilité.

Aussi, je vous propose d'accorder des subventions en particulier pour quatre structures du 14e arrondissement :

- 10 000 € à Emploi développement, cette association créée en 89 est implantée dans le 14e arrondissement et accompagne près de 140 salariés en insertion sur les métiers d'agents d'entretien, d'agents de restauration collective, d'agents d'accueil, de gardiens, d'employés d'immeuble, de nettoyage.
- 11 000 € à Études et chantiers Île-de-France, association créée en 2001 avec trois chantiers d'insertion qui génère 74 emplois de salariés en insertion et propose notamment des emplois de mécaniciens dans ces ateliers de boutique Solicycle. Celle du 14e arrondissement se situe rue Prévost Paradol.
- 21 000 € aux Enfants du canal, association de 2007 qui a pour objet la lutte contre l'exclusion des personnes sans abri, mal-logées ou vivant en bidonville. Elle accompagne 15 salariés en insertion au sein de son chantier d'insertion. Tous ont un parcours de rue et occupent des postes d'agents d'accueil, logistique et travailleurs pairs. Ils travaillent également dans le cadre de maraudes et de l'accueil de jour qui est provisoirement situé rue de la sablière, non loin de la mairie.

- 3 000 € à l'association rejoué. Elle a été créée en 2010. C'est une recyclerie spécialisée dans la collecte, la remise en état et la revente de jouets d'occasion. Elle dispose d'un atelier de tri à Vitry et de boutiques à Villejuif et dans le 14e arrondissement. Elle emploie ainsi chaque année une trentaine de salariés.

Considérant l'intérêt que présentent ces projets, je vous propose, Madame la Maire et mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M^{me} PETIT

Merci, Jérôme, pour la présentation de cette première délibération. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/244

– 2023 DAE 155 Subventions (511 000 €) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 156 Subventions (490 000 €) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M^{me} PETIT

Jérôme, tu as parole sur la DAE 156.

M. MARCHAND

Madame la Maire, mes chers collègues, je porte une délibération qui concerne 54 structures d'insertion par l'activité économique pour un montant de 490 000 €.

Parmi les dispositifs qui favorisent le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées, l'insertion par l'activité économique a été reconnue à de multiples reprises, notamment par la Cour des comptes, comme l'un des plus efficaces. Elle s'adresse aux personnes qui rencontrent à la fois des difficultés sociales et professionnelles. Elle permet par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé et par les actions de formation adaptées d'obtenir des résultats très positifs. Pour mémoire, en 2002 à Paris, 58 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE ont eu une sortie dite dynamique, c'est-à-dire principalement en emploi ou en formation.

Dans le cadre du plan Boost emploi, la Ville a doublé l'objectif du nombre de salariés en insertion.

Pour ce faire, pour le 14e arrondissement, je propose de soutenir le développement de deux structures en particulier : Études et chantiers Île-de-France et ses ateliers boutiques Solicycle que nous avons déjà évoqués dans la précédente délibération avec une subvention de 7 000 € et l'association Food

Sweet Food avec notamment sa cantine des arbustes pour 11 ETP supplémentaires qui sont répartis entre le 12e et le 14e avec une subvention de 12 000 €.

Au-delà de ces développements, il importe que les SIAE les plus fragilisées par la crise actuelle ne ferment pas leurs portes. C'est pourquoi je vous propose d'accorder un soutien exceptionnel à ces SIAE en difficulté sur le 14e et notamment les Enfants du canal et la régie de quartier Flora Tristan.

Les Enfants du canal est une association qui a une rentabilité faible, une trésorerie tendue et qui accuse un déficit de 44 000 € en 2022. Cela provient de la diminution des produits prévus à la suite de la baisse des subventions accordées par les bailleurs et de la baisse des dons de particuliers. Le niveau des charges a été revu, mais certaines charges ne sont pas compressibles. Alors, afin de soutenir la structure, je propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

Concernant la régie de quartier Flora Tristan, je vous rappelle qu'elle a été créée en 2007, qu'elle emploie 37 salariés en insertion qui interviennent dans le domaine du nettoyage, du bâtiment, secondes œuvres, de l'entretien d'espaces verts, et qu'elle propose des services de proximité sur le lien social et la médiation. La situation financière était déficitaire de 174 000 € en septembre 2022 faute de chiffre d'affaires suffisant pour couvrir les coûts d'une structure permanente trop lourde. La régie a été accompagnée par le mouvement des régies et elle a mis en place un plan de restructuration important : premièrement, la fermeture du restaurant, deuxièmement, la réduction du pôle administratif, et troisièmement, la réduction temporaire de la médiation sociale. Elle poursuit son développement avec la recherche active de nouveaux marchés. Je citerai la cité universitaire et des bailleurs sociaux. Nous sommes informés que la trésorerie reste tendue en cette fin d'année. Afin de soutenir cette régie de quartier, je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 18 000 €.

Considérant l'intérêt que présentent ces projets, je propose, Madame la Maire, mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M^{me} PETIT

Merci, Jérôme.

Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient sa demande d'inscription ? Non.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/245

– 2023 DAE 156 Subventions (490 000 €) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 162 Subventions (171 000 €), conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M^{me} PETIT

Jérôme, tu as la parole sur la DAE 162.

M. MARCHAND

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je porte donc une délibération qui concerne 11 structures de l'entrepreneuriat social pour un montant de 171 000 €.

En accord avec les conventions et les règlements d'intervention passés avec la Région Île-de-France, la Ville de Paris poursuit son action de soutien aux projets d'utilité sociale et l'entrepreneuriat et au développement des TPE/PME.

Je vous propose d'accorder des subventions en particulier pour une structure impliquée dans le 14^e arrondissement. Il s'agit de l'association du Café associatif Pernety créée en 2006 qui gère et qui anime le Moulin à café à l'initiative d'habitants du quartier qui sont désireux de créer un lien de restauration partagée et conviviale. Pour mémoire, la structure compte 1000 adhérents.

Pour rappel, le moulin à café sert en moyenne 70 repas par jour. Mais c'est aussi un vecteur moteur de la promotion de la citoyenneté, de la mixité sociale et d'éducation populaire. C'est très proche des quartiers politiques de la ville. Le Moulin à café est implanté à proximité et il propose de nombreuses animations, dont des activités liées à l'économie sociale et solidaire. En 2023, malgré un contexte inflationniste, la structure se propose de poursuivre son activité de restauration bio en circuits courts et à petit prix ainsi que sa programmation spécifique à l'économie sociale et solidaire avec des animations socioculturelles gratuites sur les sujets de la solidarité, de la culture pour tous et d'éducation populaire. N'oublions pas la sensibilité aux enjeux environnementaux, du bien-être et de l'engagement bénévole.

La subvention de fonctionnement porte sur un montant de 30 000 €.

Considérant l'intérêt que présentent les projets portés par Le Moulin à café ainsi que ceux des 10 autres structures, je vous propose, Madame la Maire et mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/246

– 2023 DAE 162 Subventions (171 000 €), conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)

Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 109 Subventions (200 000 €) et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et quatre réseaux de l'IAE

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M^{me} PETIT

Jérôme, tu as la parole sur la DAE 109.

M. MARCHAND

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de porter une délibération qui concerne trois structures d'insertion par l'activité économique et quatre réseaux de l'insertion par l'activité économique pour un montant de 200 000 €. Je ne vais pas revenir sur ce qu'est l'insertion par l'activité économique. Je vous en ai déjà parlé dans les précédentes délibérations.

Une question se pose : comment optimiser les coûts, échanger des expériences et des compétences ou monter des projets innovants sinon en favorisant la mutualisation des réflexions et des actions ? C'est pourquoi l'appel à projets dynamique insertion par l'activité économique a été renouvelé en avril 2023.

Cet appel à projets s'appuie sur trois leviers de développement : dynamiser les suites de parcours et les sorties des salariés en insertion, soutenir le développement économique des SIAE parisiennes et poursuivre la dynamique de projet inter-réseau initiée via l'appel à projets 2022.

Sur les neuf dossiers qui ont été déposés, sept ont été retenus. L'un concerne tout particulièrement le 14^e arrondissement. Il s'agit de la régie de quartier Flora Tristan dont nous avons déjà parlé.

En l'occurrence, le collectif des neuf régies de quartier de Paris a acté pour qu'il y ait une mutualisation d'un poste de chargé de développement économique. Ce poste a été créé en 2022 afin de pouvoir faire des réponses communes aux marchés publics, renforcer la dynamique du collectif et accroître les relations des régies avec leurs partenaires économiques et institutionnels.

Une subvention de fonctionnement de 15 000 € en 2023 pour la régie de quartier Flora Tristan permettra de consolider l'expérience efficiente de ce projet de développement.

C'est pourquoi considérant l'intérêt que présente le projet porté par la régie de quartier ainsi que ceux des six autres structures, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M^{me} PETIT

Merci, Jérôme. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/247

– 2023 DAE 109 Subventions (200 000 €) et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et quatre réseaux de l'IAE

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DDCT 103 Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 250 387 €) à 59 associations

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M^{me} PETIT

Jérôme, la délibération DDCT 103.

M. MARCHAND

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je porte une délibération qui concerne 58 associations qui bénéficient du dispositif des adultes relais. Ce dispositif national mis en place par l'État et notamment la Ville de Paris a fait le choix de cofinancer une partie des postes. Cet effort financier important pour notre commune est devenu plus que nécessaire compte tenu du désengagement de l'État et de la Région Île-de-France d'une grande partie du soutien aux dispositifs d'adultes relais, d'emplois tremplins et des contrats uniques dans l'emploi, notamment dans les quartiers populaires.

En 2022, la Ville a soutenu 113 associations pour le cofinancement de 145 postes d'adultes relais. En 2023, une première tranche de subvention de 397 452 € a été votée pour cofinancer 82 postes auprès de 65 associations. Le présent délibéré prévoit une deuxième tranche de subvention de 250 387 € pour 68 emplois d'adultes relais auprès de 59 associations. Pour 2023, nous compterons donc 637 839 € pour le cofinancement de ce dispositif.

Pour le 14e, quatre associations sont concernées. C'est pourquoi je vous propose d'accorder les subventions à l'association Florimont pour un poste à hauteur de 4 700 €, à la compagnie Fil de soie pour un poste qui est établi entre janvier et août 2023 pour un montant de 3 136 €, à Droits d'urgence MJD Sud pour un poste qui va être étalé entre janvier et septembre 2023 pour un montant de 3 528 €, et à l'Accorderie sud pour un poste à hauteur de 4 700 €.

Considérant l'intérêt que présentent ces projets, je vous propose, Madame la Maire, mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Jérôme, pour toutes ces présentations.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/248

– 2023 DDCT 103 Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 250 387 €) à 59 associations

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DEVE 66 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691.112 €)

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

Sidonie PARISOT, DEVE 66.

M^{me} PARISOT

Merci, Madame la Maire.

Dans l'optique d'une lutte contre le gaspillage alimentaire de nos ressources en denrées alimentaires, objectif qui est l'un des axes essentiels du Plan climat de la stratégie pour une alimentation durable de Paris, et afin de continuer à faire évoluer les pratiques professionnelles de la restauration collective, la Ville de Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt.

Cet appel vise à soutenir à travers des subventions de fonctionnement ou d'investissement les projets proposant des solutions qui permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi pour 2023, notre Caisse des écoles du 14e nous propose de les accompagner dans le cadre de trois projets : premièrement, pour l'acquisition de tables de tri des déchets alimentaires pour une somme de 24 432 €, puis pour l'achat de matériel de cuisine contribuant à faire davantage de produits faits maison (des presse-agrumes, une centrifugeuse) pour un montant de 6 163 €. Et enfin, la Caisse des écoles du 14e souhaite diffuser et mettre en œuvre un livre de recettes réalisé par les enfants de notre arrondissement pour une somme de 4 572 €.

Je vous remercie donc de bien vouloir soutenir notre Caisse des écoles à hauteur de 50 % quant à son premier projet et à hauteur de 100 % pour les deux autres, soit 18 379 € en investissement et 4 572 € en fonctionnement. Je précise néanmoins que les 50 % restant sur le projet de table de tri pourront ou pourraient être subventionnés par le SYCTOM.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Sidonie.

Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient son intervention ? Non. Je propose donc de passer au vote sur la DEVE 66.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/249

– 2023 DEVE 66 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691.112 €)

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DEVE 79 Subvention (8 000 €) au Café associatif Pernety pour son projet de repas à 1 € pour les étudiantes et étudiants en situation de précarité alimentaire dans les quartiers populaires

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

Pour la DEVE 79, je passe la parole à Sidonie.

M^{me} PARISOT

Merci Madame la Maire.

Le café associatif "Le Moulin à café" situé place de la Garenne, devenu acteur incontournable du 14e depuis longtemps et dont mon collègue, Jérôme MARCHAND, vient de parler, est fidèle à son engagement en termes de solidarité et de lutte contre les exclusions et nous propose un nouveau projet en direction cette fois des étudiants et étudiantes dont l'association ne peut que constater leurs difficultés hélas croissantes. En effet, le café associatif se situe au rez-de-chaussée d'une résidence étudiante et constate une hausse du nombre d'adhésions du public étudiant, dont la fréquentation a au moins doublé entre 2021.

L'association propose déjà une adhésion à un tarif solidaire pour les 16-26 ans, mais Le Moulin à café souhaite soutenir encore davantage les jeunes du quartier et a le projet de leur proposer une offre spécifique avec cinq plats à 1 € par jour pour cinq étudiants ou étudiantes, soit 110 plats par mois. Pour rappel, Le Moulin à café sert 17 000 repas par an à des tarifs solidaires à ses adhérents et adhérentes et s'adresse aussi aux habitants et habitantes des quartiers prioritaires notamment porte de Vanves et rue de l'Eure. L'association qui a à cœur de s'inscrire dans la politique publique de la ville en faveur de l'alimentation durable s'approvisionne auprès d'acteurs les plus locaux possible ou d'enseignes biologiques en priorisant les produits frais, durables et de saison et anime le quartier de façon constructive grâce à sa programmation socioculturelle autour de conférences-débats animées notamment par des producteurs ou étudiants engagés dans le secteur de l'alimentation durable. Elle a su tisser des partenariats avec des acteurs locaux, AMAP, boulangeries du quartier entre autres qui leur font don d'inventus.

Ainsi, ce soir, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir approuver la demande de subvention de 8 000 € à destination du Café associatif pour son très beau projet de repas à 1 € pour les étudiants et étudiantes en situation de précarité alimentaire dans les quartiers populaires du 14e. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Sidonie, pour le rappel du fond de ce projet. Est-ce que vous maintenez votre intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/250

– 2023 DEVE 79 Subvention (8 000 €) au Café associatif Pernetty pour son projet de repas à 1 € pour les étudiantes et étudiants en situation de précarité alimentaire dans les quartiers populaires

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DU 152 Classification de l'allée Mary Reynolds (14e) au titre des droits de voirie

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Guillaume DURAND pour la présentation de la délibération DU 152 et de l'allée Marie Reynolds.

M. DURAND

À un précédent Conseil d'arrondissement, nous avons nommé un des terre-pleins centraux de l'avenue René Coty au nom de Marie Reynolds. Il se trouve que pour l'installation de certains accessoires de commerce sur le domaine public comme les étalages, les terrasses ou encore les marquises, il faut payer une redevance. Cette redevance dépend d'une classification des voiries en fonction de leur attractivité commerciale et de la chalandise. Comme nous avons créé une nouvelle rue, il faut que nous attribuions une valeur sur cette échelle de chalandise à cette rue. C'est une délibération totalement technique. Nous vous proposons d'attribuer la troisième catégorie à l'allée Marie Reynolds, car c'est la même que celle de l'avenue René Coty dont elle est un des terre-pleins centraux.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DU 152.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/251

– 2023 DU 152 Classification de l'allée Mary Reynolds (14e) au titre des droits de voirie

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)

Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DVD 51 Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e, 14e, 13e, 12e, 20e, 19e, 18e, 17e, 16e). Convention d’occupation du domaine public, de maintenance et d’entretien avec Île-de-France Mobilités

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Guillaume, la présentation de la délibération DVD 151.

M^{me} PETIT

La DVD 151 est quasiment aussi technique. Elle prend simplement en compte le fait que les travaux du tramway T3 et de son prolongement jusqu’à la porte Dauphine ont enfin été réalisés. Pour ce tramway qui fait maintenant le trajet du pont du Garigliano à la porte Dauphine, des conventions sont passées avec l’Île-de-France Mobilités pour la question de l’entretien des rails, de l’entretien des pelouses, de la plateforme, ce qu’on appelle aussi les postes de redressement électriques, donc des conventions d’occupation du domaine public. Jusqu’alors, puisque les travaux du tramway avaient été faits par tronçons, plusieurs conventions avaient été passées successivement. L’idée de délibération est de faire une convention globale sur l’ensemble du trajet qui est vouée donc à se substituer aux précédentes conventions qui avaient été passées.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/252

– 2023 DVD 51 Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e, 14e, 13e, 12e, 20e, 19e, 18e, 17e, 16e). Convention d’occupation du domaine public, de maintenance et d’entretien avec Île-de-France Mobilités

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique :	La délibération est adoptée.
Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DVD 116 Subvention forêt urbaine place de Catalogne 14e - Autorisation de signer la convention définissant les modalités de l'aide attribuée au titre du « fonds vert »

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

On passe à la DVD 116 sur la place de Catalogne.

M. DURAND

Cela concerne la place de Catalogne et son projet de forêt urbaine. C'est une convention que nous signons avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie qui est une organisation auprès de laquelle le préfet de région a délégué la gestion du fonds vert, fonds de l'État permettant de subventionner des projets qui concourent à l'objectif d'accélération de la transition écologique, avec notamment un volet qui concerne la renaturation des villes. Quel meilleur projet pour illustrer la renaturation des villes que ce que nous allons faire sur la place de Catalogne ? Je rappelle que nous allons végétaliser plus de 4 000 m² et désimpermeabiliser plus de 5 000 m² avec la plantation de 470 arbres, 270 de grands et moyens développements et 200 de ce qu'on appelle des « baliveaux » qui sont des arbres de petits développements et jeunes, plus les arbustes, les pelouses, etc.

Il y a une subvention importante de ce fonds vert puisqu'elle s'élève à 790 840,26 € et je vous prie de bien vouloir en délibérer pour les arbres.

M^{me} PETIT

Comme il faut rester dans la sobriété, on ne peut pas dire « champagne », mais c'est une bonne délibération.

Est-ce que le groupe 100 % 14e maintient sa demande d'inscription ? Oui.

M. VIRY

Très brièvement pour qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation de notre vote dans quelques instants, derrière l'explication très verte qui donne très envie d'une certaine manière de Monsieur DURAND, il y a un projet qui est à notre sens mal mené et qui aboutira à quelque chose qui sera certainement beaucoup moins idyllique que ce que vous voulez bien avancer. Pour cette raison, on votera contre.

M. DURAND

Je réponds rapidement. Je crois que j'ai évoqué un nombre de mètres carrés, un nombre d'arbres, ce ne sont que des faits, donc je pense que le progrès sera exactement conforme à ce que j'ai annoncé. Après, si les arbres dans la ville vous paraissent moins idylliques que ce que vous souhaitez et que vous préférez garder de la circulation automobile, je pense que c'est le choix de votre politique et chacun son interprétation.

M. VIRY

Non, je n'interprète pas.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/253

- 2023 DVD 116 Subvention forêt urbaine place de Catalogne 14e - Autorisation de signer la convention définissant les modalités de l'aide attribuée au titre du « fonds vert »

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 4 procurations)
Avis défavorable : 5 (dont 1 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DAC 94 Avenant à la convention de subvention d'équipement à l'association La Sirène (14e)

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole pour les trois dernières délibérations à Julie CABOT. DAC 94 sur l'association La Sirène.

M^{me} CABOT

Merci Madame la Maire. Merci, Guillaume, d'avoir réveillé un peu notre assemblée pour les dernières délibérations.

D'abord, je voudrais juste dire que je suis très honorée de reprendre la culture et que c'est un challenge de passer derrière Mélody.

La DAC 94 vise à étendre la convention de subvention d'équipement à l'association La Sirène, qui avait été signée pour se terminer à la fin de l'année et qui doit être étendue jusqu'au 30 juin 2024 afin de prendre en compte le planning de travaux mis à jour. Ce planning réactualisé prévoit une réouverture du lieu pour les répétitions, les concerts et les enregistrements le 13 mai et une inauguration officielle en septembre 2024.

Compte tenu de la qualité des actions menées par cette association qui nous est chère, je vous remercie de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à la convention et je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Julie. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/254

- 2023 DAC 94 Avenant à la convention de subvention d'équipement à l'association La Sirène (14e)

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)

Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAC 405 Subventions (100 000 €) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Sur la DAC 405, Julie.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur une nouvelle enveloppe qui est gérée par la mission territoire de la DAC pour un montant total de 100 000 €. Il s'agit d'une enveloppe qui s'inscrit dans la démarche de territorialisation qui est un marqueur fort de la mandature. Nous nous réjouissons de cette nouvelle enveloppe pour la culture.

Pour le 14e, quatre partenaires sont concernés :

- Le Théâtre 14 : une subvention de 3 500 € pour la 14e édition de son Paris Off Festival, dont le succès ne fait qu'augmenter.
- La Compagnie des Marlins pour 2 500 € pour son projet d'ateliers de théâtre et de philosophie destinés aux habitants du quartier de la porte de Vanves.
- Circus Next pour 4 000 € pour son projet construit en partenariat avec la Compagnie Barks de création d'un manuel du déséquilibre. Il s'agit d'un projet qui vise notamment les seniors, les résidents de l'EHPAD Furtado Heine, le foyer d'accueil médicalisé Sainte-Geneviève.
- La Compagnie Bouche-à-bouche pour une subvention de 4 000 € pour son projet « Avec ma vie d'avant en bandoulière » qui vise à construire des actions artistiques avec les habitants des résidences RIVP et Paris Habitat de la porte de Vanves.

Je vous propose d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Julie. Je vous propose de passer au vote sur la délibération DAC 405.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/255

– 2023 DAC 405 Subventions (100 000 €) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DAC 422 Subventions (13 000 €) à huit associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement et signature d'un avenant

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Dernière délibération avant l'examen des trois vœux, DAC 422, Julie.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur des subventions à huit associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

Les huit associations en question sont :

- Les Jaseuses pour un montant de 1 500 € pour une exposition de 11 artistes féministes et queer dans le cadre des journées du mariage.
- L'association HF Île-de-France pour un montant de 2 000 €. C'est une somme qui vise à couvrir la coordination des journées du mariage ainsi que divers événements que l'association a organisés dans le 14e.
- L'association Boitaqueer pour un montant de 3 000 € pour le financement d'une exposition au sein de la galerie du Montparnasse par l'association. Cette exposition durera du 10 au 24 novembre 2023, donc je vous invite à vous y rendre, c'est presque demain. Elle s'inscrira dans le cadre du Festival des Fiertés 2023 qui se déroulera cette année sur le 12e, 13e et 14e arrondissements.
- L'association Autres Brésils pour une subvention de 1 000 € au titre de leurs différentes actions menées dans le 14e arrondissement dont vous trouverez le détail dans les documents joints.
- La compagnie À Force de rêver, compagnie de théâtre très active dans le quartier de la porte de Vanves, pour une enveloppe de 1 000 €.
- EVROPA FILM AKT L'EUROPE AUTOUR DE L'EUROPE, une association organisatrice du Festival de cinéma à l'Europe autour de l'Europe, avec une subvention de 2 000 €.
- L'association Figure du 14e avec 1 000 € pour leur participation à la première édition du Festival des Acteurs du Livre du 14e et les actions qui sont menées par l'association dans l'arrondissement.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Julie. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/256

– 2023 DAC 422 Subventions (13 000 €) à huit associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement et signature d'un avenant

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

VŒUX

– V14 2023 20 Vœu présenté par les élu.es de la majorité municipale, relatif à une nouvelle dénomination d'un lieu « Françoise d'Eaubonne »

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Guillaume DURAND, à Mélody TONOLLI, à Thierry LE DEZ et à l'ensemble des élus de la majorité municipale, sur le premier vœu présenté qui propose de donner le nom de Françoise d'Eaubonne à un espace public de notre arrondissement. C'est Mélody qui commence.

M^{me} TONOLLI

Le sujet nous tient particulièrement à cœur, que ce soit Guillaume ou Thierry que je félicite pour sa nouvelle délégation matrimoine. J'y pense puisque ce vote porte une dénomination d'un lieu dans le 14e pour Françoise d'Eaubonne et nous avons travaillé plusieurs événements autour de Françoise d'Eaubonne pour les dernières journées du matrimoine.

Françoise d'Eaubonne est une artiste, une autrice qui a publié plus de 100 livres et qui a légué à la langue française trois mots : phallocrate, écoféminisme et sexocide, trois mots qui en disent beaucoup sur son œuvre et son engagement. Cette œuvre a été reconnue par la désignation de Françoise d'Eaubonne comme chevalière de l'ordre des arts et des lettres en 2002. C'est une femme qui a été très engagée pour la cause féministe, qui s'est impliquée énormément dans la création du Mouvement de la libération de la femme, qui s'est impliquée dans le manifeste des 343 pour la légalisation de l'avortement, qui s'est aussi énormément impliquée pour les droits des personnes homosexuelles, pour la création du Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire et plus généralement pour les droits humains et notamment contre la peine de mort.

Françoise d'Eaubonne est née en 1920 à Paris et elle est décédée en 2005 dans le 14e arrondissement. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, il nous tenait particulièrement à cœur qu'un espace du 14e puisse lui être dédié. Maintenant, pour quelques mots supplémentaires qui ne manqueront pas de vous émouvoir, je passe la parole à Guillaume DURAND.

M. DURAND

Alors cet espace, quel est-il ? Notre souhait, même si ce n'est pas dans le vœu parce que ce n'est pas l'usage, est que ce soit l'entre-deux-squares entre les deux squares devant la mairie, donc cet espace végétalisé qui porterait le nom de Françoise d'Eaubonne. C'était pour la précision technique.

Je saisis cette occasion. Quand on avait dénommé un jardin de la porte de Vanves « Monique Wittig », tout le monde était très pour. Puis quand on a commencé à évoquer ce qu'était la pensée politique de Monique Wittig, tout d'un coup, on a senti des petits frémissements dans l'assemblée se demandant si vraiment ils étaient pour. Je vais donc vous lire un peu de Françoise d'Eaubonne ce soir. Je sais qu'il est tard, mais cela va prendre une minute trente. Je pense que c'est bien de savoir qui est Françoise d'Eaubonne et ce qu'elle dit réellement, même si Mélody a commencé à l'évoquer.

Il s'agit d'extraits d'un texte de 1980 qui s'appelle *La nature de la crise* : « Tout s'est passé comme si la société mâle s'était imposé un double pôle culturel, celui du masculin et du féminin, en confiant à la

tension dialectique née de ce rapport un moyen de faire progresser l'Histoire : le masculin expansif, inventif, agressif, solaire, et pour le maintenir dans les limites de sa propre "nature", le féminin introverti, réceptif, tendre et passif. Mais cette belle histoire a fait long feu. Et c'est bien de ce triomphe absolu des valeurs dites masculines que le monde est en train de crever, puisque le profit lui-même, le principal axe apparent du monde capitaliste et impérialiste, n'est que le dernier visage de cette pathologie : la soif de pouvoir. S'en prendre au Capital n'est que s'en prendre à la pointe qui nous blesse et nous déchire ; le manche de l'arme plonge dans la nuit des temps, il se nomme patriarcat, il se nomme civilisation mâle au schéma universel. Oui, toute révolution – même pas : toute survie, préalable à une révolution – reste impossible sans que soit vidée à fond cette question primordiale : celle qui fait de l'écologie-féminisme, de cette liaison combat des femmes et combat de la biosphère, l'espace carrefour de toutes les luttes contre l'oppression, puisque c'est partout l'homme qui exploite l'homme, au nom du pouvoir-profit qui lui fait dévaster la nature. Il s'agit de passer réellement à l'âge post-industriel, puisque le maintien de l'âge industriel – et même pas sa croissance, son simple maintien – c'est la fin du monde terrestre dans 30 à 50 ans. On ne peut dépasser cet âge-là en conservant un système de profit. On ne peut abolir ce système de profit en conservant une société de classe, à savoir un besoin de pouvoir. On ne peut abolir le pouvoir en conservant le monde patriarcal et masculin. CQFD, l'avenir de la planète et de l'espèce est entre nos mains. »

M^{me} PETIT

Merci Guillaume, Thierry.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire.

Je voudrais rajouter qu'il faut avoir pleinement conscience qu'en France, très peu de rues portent le nom d'une femme. Regardez de plus près : près de 5 % des rues et 2 % seulement des boulevards et des avenues sont baptisés le nom d'une femme en France. C'est clairement le triste symbole de l'effacement des femmes dans la mémoire collective d'une ville ou d'un pays.

Heureusement, la Ville de Paris a déjà engagé depuis plus de 10 ans une politique volontariste pour la féminisation de l'espace public parisien. La proportion de voix parisiennes portant le nom d'une femme a doublé depuis 2014, atteignant à Paris près de 15 %. Il y a cependant encore beaucoup de chemin à parcourir pour arriver à un meilleur équilibre, mais je peux déjà vous assurer ce soir que nous saisissons toutes les opportunités qui nous seront faites durant cette deuxième mandature pour féminiser encore plus l'espace public parisien dans notre arrondissement. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup à tous les trois. Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire, j'ai juste une question. On avait fait voter il y a quelques mois un vœu pour donner le nom de Madame Catala à une voie ou un espace vert éventuellement du 14e. Comme le thème est identique, je voulais juste profiter de l'occasion pour vous demander où en étaient la demande et l'instruction du dossier. Si l'on n'a pas la réponse ce soir, ce que je conçois tout à fait, pourriez-vous nous le dire à l'occasion ? Merci.

M^{me} PETIT

On fera un point sur ce sujet.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu présenté par trois élus et l'ensemble des groupes de la majorité.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/257

– **V14 2023 20 Vœu présenté par les élu.es de la majorité municipale, relatif à une nouvelle dénomination d'un lieu « Françoise d'Eaubonne »**

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2023 21 Vœu présenté par les élues du groupe communiste et solidaire, et les élu.es du groupe écologiste et citoyen relatif au PAM Francilien**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Catherine CHEVALIER sur un vœu relatif au PAM Francilien.

M^{me} CHEVALIER

Je suis beaucoup plus terre à terre, je suis dans le transport, ce n'est pas pareil.

En fait, c'est un vœu qui revient sur les dysfonctionnements du PAM. C'est un système de transport à la demande réservé particulièrement aux personnes porteuses de handicaps. Un audit mené en 2020 par l'Île-de-France Mobilités et les autorités de transport avait décidé de régionaliser ce système de transport tout en proposant des tarifs harmonisés entre les différents départements, ce qui n'était pas le cas.

À partir de juillet 2023, le service PAM devient service PAM Francilien. Le service est géré à l'échelle de la région par l'Île-de-France Mobilités et Keolis. Il faut considérer que le nouveau PAM Francilien connaît des débuts tumultueux. Pourtant, le centre de service PAM est à mon avis sous-calibré pour faire face à l'intégration de Paris avec plus de 2400 appels par jour et souvent sans réponses. La bascule des données trajets du PAM 75 vers un nouvel outil a généré un grand nombre d'anomalies créant des retards, des erreurs d'adresse et beaucoup d'insatisfactions : courses annulées au dernier moment, parcours à rallonge, demandes refusées. Le service de transport PAM géré pour l'instant séparément par chaque département est épinglé par les voyageurs pour ses dysfonctionnements. Pour l'instant, tous les départements ne sont pas encore rattachés au PAM Francilien et tous les usagers parisiens ne sont pas encore basculés sur le nouveau système Keolis.

On considère que la dégradation du service pose question, d'autant que la Seine-et-Marne va rentrer en février 2024, les Yvelines en juillet 2024 et la Seine-Saint-Denis en novembre 2024. Pour l'instant, seuls Paris, le Val-de-Marne et l'Essonne ont été intégrés en espérant que d'ici là, les soucis rencontrés seront mieux anticipés.

Nous demandons donc avec les élus du groupe, Anissa et moi, et les élus du groupe Écologiste et citoyen à Madame la Maire de Paris qu'elle engage un lien notamment avec la MDPH pour ouvrir des négociations avec Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France afin de demander une augmentation des moyens d'effectifs et financiers au service d'un PAM Francilien afin que ce ne soit pas les bénéficiaires porteurs de handicaps qui pâtissent d'une fusion pourtant discutée bien en amont, depuis plus de deux ans.

Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Catherine, il y a une demande de prise de parole du public, Nicolas MANSIER.

M. MANSIER (Public)

Bonsoir à tous.

Je voudrais d'abord dire merci au Conseil local du handicap qui a beaucoup nourri ce vœu et prendre l'occasion de ce vœu pour évoquer l'autre sujet de travail du Conseil local du handicap du 14^e concernant les mobilités : je veux parler des arrêts de bus. Il y a un sujet de mise en accessibilité des arrêts de bus.

Sur le sujet, les responsabilités sont assez claires : c'est à la RATP de s'occuper de l'accessibilité des matériels, donc des bus, et c'est à la Ville de Paris de s'occuper de l'accessibilité de la voirie, c'est-à-dire de l'arrêt de bus.

Le Conseil local du handicap s'est mobilisé depuis quelque temps sur le sujet. Il avait émis un projet au budget participatif qui avait été écarté pour des raisons techniques puisqu'il y avait eu une annonce de l'adjoint parisien au handicap disant que tous les arrêts de bus allaient être mis en accessibilité d'ici fin 2023. Force est de constater qu'on n'y est pas encore ni à Paris ni dans le 14^e. Tout le long de l'année, le CLH a parlé du sujet. Il en a parlé au comité des mobilités en début d'année. Il en a parlé lors des réunions d'information et de concertation sur les grands travaux à Denfert-Rochereau, à l'avenue du général Leclerc. On en a reparlé dans les différentes marches exploratoires.

Le message que je vous passe au nom du Conseil local du handicap est qu'on va continuer à être mobilisés sur le sujet, à être ouverts et disponibles pour continuer à avancer sur ce sujet qui paraît important et dont la réalisation paraît à portée de main et à portée de budget.

M^{me} PETIT

Valentin GUENANEM, puis Patrick VIRY.

M. GUENANEM

Merci, Madame la Maire. Une brève explication de vote du groupe Paris en commun qui soutient pleinement et qui adhère à tout ce que ma très chère collègue, Catherine CHEVALIER, a pu exposer. Effectivement, c'est le bon moment pour poser ce sujet dans le débat public. Nous pouvons assurer du soutien du groupe Paris en commun pour essayer de faire avancer ce sujet le plus rapidement possible. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Patrick VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire.

Le vœu déposé par Madame CHEVALIER sur le principe, pour nous, est légitime. Sa préoccupation l'est tout autant. Mais en l'espèce, le sujet nous paraît plutôt derrière nous maintenant, ne serait-ce que chronologiquement. Les difficultés qui sont évoquées pour l'essentiel, sauf erreur de ma part, datent maintenant de l'été. Des choses ont été faites ou sont en cours. Je le dis d'autant plus qu'elle n'est pas là, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, en tant que conseillère régionale et membre du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, était intervenue auprès de la présidente de la Région et du directeur général d'Île-de-France Mobilités pour relayer, comme vous avez dû le faire d'ailleurs, des signalements que pouvaient faire des habitants ou des usagers plus généralement. Les services avaient assuré qu'ils avaient mis la pression, si vous me permettez l'expression, sur l'opérateur et qu'ils le maintiennent sous surveillance depuis.

Il me paraît que le vœu est un petit peu désuet. L'objet du plan 75 nous paraît demeurer. Dans ce contexte, il me semble que le bon sens voudrait qu'on retire le vœu et si ce n'était pas le cas, ce qui est tout à fait envisageable et possible, nous ne prendrions pas part au vote. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Guillaume DURAND puis Catherine CHEVALIER

M. DURAND

Nous cosignons le vœu avec le groupe écologiste et citoyen, donc évidemment, nous le soutenons absolument. Je vais peut-être rebondir sous le sujet de l'accessibilité des arrêts de bus pour dire qu'on va continuer au sein de la Mairie du 14^e d'œuvrer pour que cela soit accéléré, que nous continuons de dire aussi à la Ville de Paris que la règle qui a été fixée qu'une ligne accessible serait réputée accessible à partir du moment où 70 % des arrêts seraient accessibles devait être un minimum, mais qu'on pouvait faire plus et qu'on devait faire plus quand c'était possible. Il y a des endroits où ce n'est pas possible parce que, techniquement, c'est très compliqué, mais il y en a d'autres où on peut faire mieux donc on continue de le porter. On le porte également quand on refait les rues et les places. Sur Denfert, on a l'objectif d'avoir l'intégralité des arrêts de la place Denfert mis en accessibilité ou rendus accessibles par leur déplacement.

On continue de s'engager là-dessus et l'on continuera de discuter avec le CLH sur cette question et de fournir régulièrement la liste des travaux qui sont faits et d'échanger aussi sur ce que veut dire l'accessibilité. On a parlé de plusieurs marches exploratoires. C'est très technique, mais il y a la question du petit tiret jaune placé sur le trottoir pour indiquer au conducteur où s'arrêter afin de s'assurer que les personnes en fauteuil puissent entrer au bon niveau par rapport à la porte du bus, donc on suit cela avec attention.

M^{me} PETIT

Merci, Guillaume. Catherine.

M^{me} CHEVALIER

Pour vous répondre, Monsieur VIRY, je comprends que vous parliez d'un vœu qui est un petit peu passéiste ou daté en tout cas puisque la passation date de juillet. Mais pour l'instant, on n'en est même pas encore là. Comme je le disais dans le vœu, les Yvelines, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis qui sont de « gros morceaux » ne sont pas encore intégrés dans le service du PAM Francilien. Pour l'instant, les échos qu'on en a eu et que j'en ai eu localement font remonter qu'il y a un fort mécontentement. J'entends que ce mécontentement va certainement être corrigé et c'est souhaitable. Ce ne sera pas ouvert lors des jeux paralympiques, puisque cela ne va peut-être pas concerner tout le monde. Mais j'ai eu des échos de personnes qui n'avaient pas les rendez-vous quand ce sont des rendez-vous médicaux, qui étaient laissés un petit peu en rase campagne parce que le service ne pouvait pas les déposer à l'endroit qu'il souhaitait... J'espère que cela va être mieux géré. Pour l'instant, Keolis devrait être effectivement fortement sur surveillance.

M^{me} PETIT

Merci Catherine. Donc on maintient le vœu parce qu'en effet, depuis la rentrée, on a très régulièrement des courriers qui nous disent que les choses ne sont pas réglées.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/258

– **V14 2023 21 Vœu présenté par les élu.es du groupe communiste et solidaire, et les élu.es du groupe écologiste et citoyen relatif au PAM Francilien**

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	5 (dont 1 procuration)

– **V14 2023 22 Vœu présenté par les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen relatif à la révision du règlement local de publicité et à la fin de la publicité dans l'espace public**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Guillaume DURAND au sujet d'un projet de vœu.

M. DURAND

En 2004, Patrick Le Lay alors PDG du groupe TF1 écrivait : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. » Je crois que, depuis, il n'y a pas eu meilleure description de ce qu'est la publicité, à savoir « happer le temps de cerveau disponible des gens ». La publicité dans l'espace public est un appât à un regard qui flâne, une oreille qui passe pour consommer, acheter, parfois surconsommer, avec tout ce que l'on sait en conséquence sur la génération d'émission de gaz à effet de serre. Finalement, quand on vient de voter un vœu sur Françoise d'Eaubonne et qu'on vient instaurer dans l'espace public les pensées d'une philosophe qui s'oppose au profit, au capital, est-ce qu'il n'y a pas une forme de « en même temps » dont on pensait seuls capables le président de la République et sa majorité à continuer dans l'espace public à profiter de recettes, puisqu'évidemment cela rapporte de l'argent à la Ville, de cette culture de la publicité ?

Au-delà de ces questions, il y a la question de la publicité lumineuse, numérique. On sait qu'elle est encore plus prégnante et qu'elle consomme encore plus d'énergie. Un rapport daté 2020 dit qu'un écran de 2 m² consomme 2000 kW par an, ce qui veut dire à peu près la consommation moyenne d'électricité d'un ménage français. Ces panneaux sont dans l'espace public, mais ils sont aussi dans le réseau RATP, ce qui est un vrai problème. Maintenant, c'est aussi sur les bâches et les échafaudages lors des rénovations de monuments de la Ville ou par l'État.

La publicité est encore partout dans l'espace public et continue à inciter à des comportements de consommation, de surconsommation avec les effets que l'on connaît.


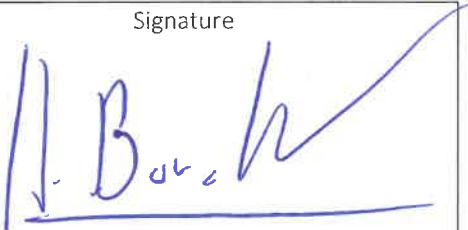
Ce vœu évoquait différents sujets sur la question donc de l'éclairage public, de réduction des créneaux, proposait d'interpeller l'État sur ces questions de bâches sur les travaux patrimoniaux et d'ailleurs ce code du patrimoine qui déroge au code environnemental, sur la question de RATP et d'Île-de-France Mobilités, bref un beau débat, un beau débat pour une majorité qui se dit, et qui dans les faits est de gauche et écologiste. C'est un beau débat que je vous propose de laisser au Conseil de Paris dans le cadre des discussions autour du Plan climat. Nous tenions avec le groupe à évoquer ce sujet en Conseil d'arrondissement. Mais pour ne pas préempter les négociations et les débats qu'il y aura au sein de la majorité, nous allons retirer ce vœu.

M^{me} PETIT

Je crois, en effet, que la démarche qui est de continuer la discussion et le travail autour du Plan climat n'étant pas arrivée encore tout à fait à son terme, ce vœu est retiré.

Je vous remercie beaucoup pour votre participation. Je voudrais vous dire que ce mois de novembre, on a droit à deux conseils d'arrondissement. Le prochain sera le 28 novembre à 19 h 00. Je vous remercie.

La séance est levée à 23 h 25.

Signature 	Signature 
Mme PETIT, Maire du 14 ^{ème} arrondissement	M. BOUABBAS, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^{ème} arrondissement Secrétaire de séance

